



Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

Etude statistique de L'activité du 119 Année 2021

SOMMAIRE

Liste des sigles	2
Préambule	3
Synthèse chiffrée des sollicitations traitées par le « 119 » en 2021.....	4
Organisation du service d'écoute	5
Organisation du service pour la gestion des formulaires	5
Organisation du service de Tchat	6
Nomenclature et qualification des sollicitations	6
I. Les nouveaux canaux de sollicitation du service.....	8
1.1 LES SOLLICITATIONS PAR FORMULAIRE	8
1.2 LES FORMULAIRES REÇUS PAR LE SERVICE	9
1.3 LA MISE EN PLACE DU TCHAT.....	12
1.4 LES TCHATS EFFECTUES PAR LE SERVICE EN 2021.....	13
II. Les sollicitations traitées	14
2.1 ORIGINE DES SOLLICITATIONS TRAITÉES PAR LE 119 EN 2021	15
2.2 L'ÉVOLUTION DES SOLLICITATIONS TRAITÉES	15
2.3 LE FLUX DES SOLLICITATIONS TRAITÉES SELON LE MOIS	16
2.4 LES TAUX D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES SELON LES DEPARTEMENTS.....	17
III. Caractéristiques des personnes à l'origine des sollicitations et des enfants évoqués	19
3.1 LES PERSONNES A L'ORIGINE DES SOLLICITATIONS TRAITÉES	21
3.2 LES CARACTERISTIQUES DES ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ETRE.....	22
3.3 LIEU DE VIE DES ENFANTS EN DANGER OU EN RISQUE DE L'ETRE.....	23
3.4 LES AUTEURS PRESUMES DES DANGERS EVOQUES	24
<i>Focus sur les sollicitations provenant des mineurs en 2021</i>	30
IV. Types de dangers évoqués et caractéristiques des auteurs présumés.....	38
4.1 LES TYPES DE DANGER EVOQUES DURANT LES SOLLICITATIONS TRAITÉES.....	40
4.2 LES DANGERS EVOQUES SELON L'AGE DES ENFANTS	41
4.3 LES CARACTERISTIQUES DES AUTEURS PRESUMES	42
Focus sur les situations de violences au sein du couple évoqués au 119 en 2021	46
Focus sur les réseaux sociaux : entre source de danger et moyen d'alerte	51
V. Informations de contextes recueillies lors des sollicitations.....	56
5.1 LES ELEMENTS DE CONTEXTE ASSOCIES AUX ENFANTS	57
5.2 LES ELEMENTS DE CONTEXTE ASSOCIES AUX PARENTS	58
5.3 LES ELEMENTS DE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE LIES A L'ENVIRONNEMENT DE L'ENFANT	59
VI. Orientations et suites données aux sollicitations	60
6.1 LES ORIENTATIONS PROPOSEES PAR LE SERVICE.....	61
6.2 LES RETOURS D'INFORMATIONS PREOCCUPANTES.....	62
<i>L'évaluation des situations</i>	62
<i>Les prestations et mesures mises en place par les départements</i>	64
<i>Liste des tableaux</i>	72
<i>Liste des figures</i>	72
<i>Liste des cartes</i>	73

Liste des sigles

AED : aide éducative à domicile

AEMO : Aide éducative en milieu ouvert

AESF : Accompagnement en économie sociale et familiale

AI : Aide immédiate

CRIP : cellule de recueil des Informations Préoccupantes

GIPED : Groupement d'intérêt public enfance en danger

IP : Information Préoccupante

JAF : Juge aux affaires familiales

LISA : Logiciel interactif de Suivi des Appels (logiciel interne de travail du 119)

MJAGBF : Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial

MJIE : Mesure judiciaire d'investigation éducative

OPJ : Officier de police judiciaire

OPP : Ordonnance de placement provisoire

SNATED : Service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger

TISF : Technicien de l'intervention sociale et familiale

TCD : Tiers digne de confiance

Préambule

L'année 2021 a été marquée par la poursuite des conditions sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, imposant une réorganisation du service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger (Snated) pour le maintien de ses activités et ainsi répondre à ses principales missions. Cette année a été également marquée par une évolution majeure avec l'ouverture d'un service de Tchat dédié spécifiquement aux mineurs ou jeunes majeurs depuis le 3 mai 2021. En effet, il paraissait important compte tenu de l'évolution constante des sollicitations provenant des enfants, des adolescents et des jeunes majeurs de pouvoir leur ouvrir un espace adapté.

Les équipes du « 119 » composées en partie des agents du pré accueil, des professionnels de l'écoute de l'enfance en danger et des cadres de coordination sont formées pour recueillir les informations portées à leur connaissance par les personnes sollicitant le service quelles qu'elles soient. Ces informations sont recueillies sur la base d'éléments déclaratifs et font l'objet d'une validation en interne pour assurer de la cohérence des écrits. Selon les situations, les professionnels du service transmettent dans les plus brefs délais l'information aux services compétents des départements, ou sont amenés à apporter un conseil, une information ou une réorientation vers d'autres services de proximité.

L'étude annuelle, en se basant sur ces données, montre le bilan chiffré de l'activité du Snated, en termes de sollicitations reçues et traitées. Elle permet également d'apporter un éclairage sur les caractéristiques des situations évoquées lors des différentes sollicitations et de suivre leur évolution au fil des années. Cette étude reprend l'analyse des sollicitations traitées, qu'elles proviennent de la téléphonie, du formulaire ou du Tchat ; l'évolution des sollicitations traitées, la population concernée par les sollicitations (les personnes à l'origine des sollicitations, les caractéristiques des enfants évoqués en danger ou en risque de l'être, les auteurs présumés) ; les types de dangers évoqués ; les orientations proposées par les professionnels du service ainsi que les suites données par les départements aux situations transmises par le service. Un focus est également réalisé dans cette étude sur les cas de violences au sein du couple répertoriés par le service cette année.

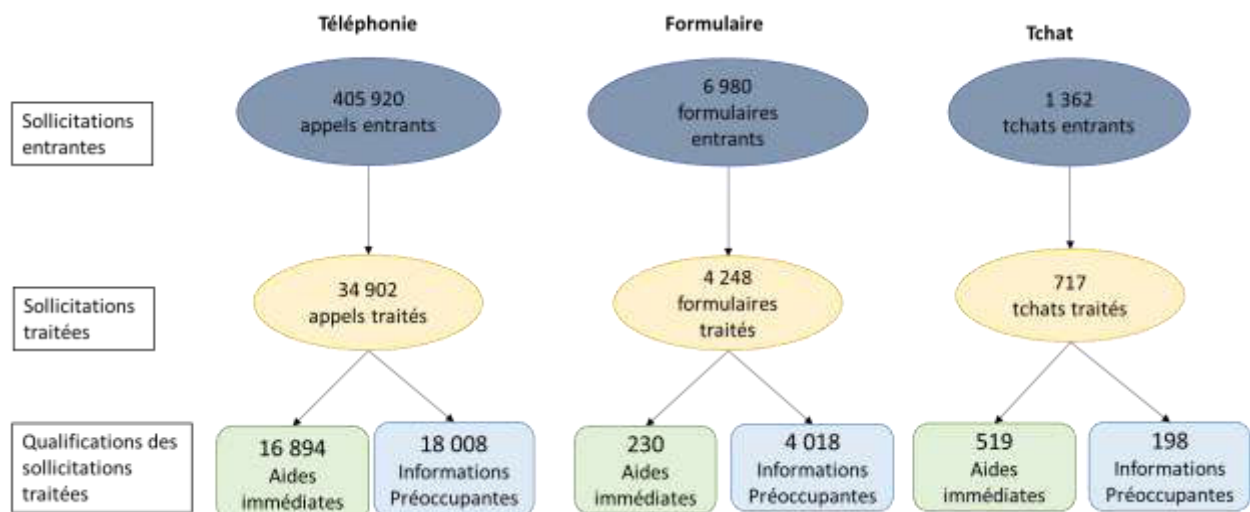
En 2021, comme les années précédentes, le « 119 » a répondu à ses missions de prévention, de protection et de transmission et ce sont 22 224 Informations Préoccupantes qui ont été transmises aux cellules de recueil des Informations Préoccupantes des départements et 17 643 sollicitations qui ont reçu une réponse d'aide immédiate de la part des professionnels du service.

Pascal VIGNERON, Directeur du Snated

Synthèse chiffrée des sollicitations traitées par le « 119 » en 2021

- ❖ **39 867** sollicitations traitées en 2021 (109 sollicitations traitées par jour)
 - Dont 34 902 appels téléphoniques traités
 - Dont 4 248 formulaires traités
 - Dont 717 Tchats traités
- ❖ 22 224 Informations Préoccupantes soit 61 par jour
- ❖ 17 643 Aides Immédiates soit 48 par jour
- ❖ 42 002 personnes sont à l'origine des sollicitations dont 33,3 % sont membres de la famille proche
- ❖ 7 667 sollicitations proviennent des mineurs (soit 18,3%) dont 5 593 mineurs qui sont concernés par la situation pour laquelle ils contactent le service
- ❖ 43 260 enfants sont concernés par une situation de danger dont 33 684 enfants concernés pour les Informations préoccupantes
- ❖ Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont membres de la famille proche
- ❖ 27,4% des dangers évoqués sur l'enfant sont des violences psychologiques

Figure 1 : schéma du circuit des sollicitations au « 119 »



Organisation du service d'écoute

- **Pré-accueil** : à ce niveau, des professionnels dédiés filtrent tous les appels de 8h à 23h en semaine. Sont transférés aux écoutants, les appels dont l'objet relève des missions du Snated. En dehors de ces horaires, les appels sont directement décrochés par les écoutants. Le pré-accueil se situe dans les mêmes locaux que le service, séparé du plateau d'écoute par une vitre.

Ci-dessous les effectifs du pré-accueil par tranche horaire, excepté les vacances scolaires où les effectifs sont réduits à un agent. Pendant celles-ci les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi		
8-10h	10-21h	21-23h
1	2	1
Du samedi au dimanche		
9-23h		
1		

- **Plateau d'écoute** : à ce niveau, les écoutants traitent les appels transférés par les agents du pré-accueil ou répondent directement lorsque ces derniers ne sont pas présents.

Ci-dessous les effectifs du plateau d'écoute par tranche horaire. Pendant les vacances scolaires, les effectifs sont identiques à ceux du samedi au dimanche.

Du lundi au vendredi					
7-9h	9-11h	11-19h	19-21h	21-23h	Nuit
2	4	6	5	4	2
Du samedi au dimanche					
2	4				2

L'interprétation des chiffres issus de cette étude est à mettre en lien avec l'organisation du service et la configuration-type du service.

Jour	8h – 23h
	<ul style="list-style-type: none"> • Pré-accueil : 1 ou 2 agents selon les horaires • Plateau d'écoute : entre 2 et 6 écoutants selon les horaires
Nuit	23h – 8h

- 2 configurations possibles :
 - Plateau d'écoute : 2 écoutants
 - 1 agent du pré-accueil et 1 écoutant

Organisation du service pour la gestion des formulaires

Du lundi au vendredi (organisation du traitement des formulaires)
9-18h
<i>2 professionnels dédiés au traitement des formulaires reçus la veille</i>
Du samedi au dimanche
Délai de traitement de 48 heures

Organisation du service de Tchat

<i>De mai à juin</i>	Lundi/mardi/jeudi/vendredi	Mercredi
	15-19h	13-19h
<i>Juillet à décembre</i>	Mardi/mercredi/jeudi	Lundi/vendredi
	15-19h	17-21h
<i>2 professionnels dédiés</i>		

Il faut noter que les heures d'ouverture du Tchat seront évolutives les années à venir pour couvrir une amplitude horaire plus importante.

Nomenclature et qualification des sollicitations

La nomenclature des types de sollicitations se présente comme suit :

Nomenclature	Définition
Appel entrant	Appel entrant dans le système téléphonique du service via le message d'accueil
Appel traité	Appel qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou à une Aide Immédiate (AI).
Formulaire entrant	Ensemble des sollicitations provenant du formulaire et envoyé via le site internet du service. L'internaute accède au formulaire à n'importe quel moment par le biais du site internet du SNATED. Le formulaire est précédé par un texte explicatif et comprend des champs à remplir (différents s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur) et d'un encart permettant de développer la situation concernée. Son traitement par le 119 s'effectue pendant les heures de bureau en semaine sans échange direct avec un professionnel de la protection de l'enfance.
Formulaire traité	Sollicitation provenant du formulaire qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou une Aide Immédiate (AI)
Tchat entrant	Ensemble des Tchats provenant de ce canal. Un Tchat est un système qui permet à deux ou plusieurs personnes de discuter virtuellement, par écran interposé, sur internet, ou via un logiciel adéquat.
Tchat traité	Tchat qui donne lieu à une Information Préoccupante (IP) transmise par le service au département ou une Aide Immédiate (AI)

- **Aide immédiate (AI)** : réponse apportée à une sollicitation qui a fait l'objet de conseils, de soutien, d'orientations, de renseignements de la part des professionnels de l'écoute et/ou qui ne renferme pas d'éléments suffisamment exploitables faute d'identifiants permettant la rédaction d'une Information Préoccupante.

- **Information Préoccupante (IP)** : sollicitation relative à une situation d'enfant en danger ou en risque de danger dont le compte rendu est adressé à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du ou des départements concernés. Le compte rendu de cet entretien est conservé au sein du service pour une durée de trois ans. Le 119 est entièrement informatisé, la téléphonie étant reliée à L.I.S.A. (Logiciel interactif de Suivi des Appels), l'applicatif métier du SNATED. La plupart des envois d'Informations Préoccupantes aux départements se fait de manière dématérialisée (de serveur à serveur) ainsi que les retours après prise en compte de la situation et/ou évaluation. Les informations contenues dans les AI et IP sont archivées par le SNATED sur une période de 25 ans, de manière à couvrir les délais de prescription.

I. Les nouveaux canaux de sollicitation du service

1.1 Les sollicitations par formulaire

En avril 2020, le 119 a mis en ligne un formulaire permettant aux internautes (enfants, jeunes ou adultes) d'évoquer une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être. Projet d'évolution initié en

2019 par le groupement d'intérêt public enfance en danger (Giped), ce formulaire en ligne a démontré son utilité puisque celles et ceux qui souhaitent interpeller les services du 119 par écrit se sont approprié ce nouvel outil. La communication autour de cette nouvelle fonctionnalité a été importante pour le Giped et le Ministère et a été relayée par de nombreux médias.

Besoin d'aide ?

Voici comment joindre l'un de nos professionnels de l'enfance.

 119 24h sur 24 tous les jours de l'année Appel gratuit et numéro invisible sur les factures de téléphone	 Pour nous écrire en ligne à tout moment, vous pouvez remplir notre formulaire en cliquant ici . Attention, ils sont traités du lundi au vendredi de 8h à 18h	 Une plateforme d'échanges en langue des signes française est accessible en cliquant ici . du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 9h à 12h
--	--	---

Pour renforcer la visibilité de ce nouveau canal d'interpellation permettant d'évoquer une situation, le Giped a également entrepris des actions pour une meilleure information des publics :

- La mise en place d'un message récurrent sur le moteur de recherche « Google » ;
- Un nouveau message téléphonique d'accueil sur les lignes du 119 ;
- Une réactualisation de l'affiche du 119 ;
- L'effacement des historiques de consultation du site 119

L'articulation **entre le Snated et Google France** a ainsi permis que pour toute recherche ayant trait à l'enfance en danger, le texte ci-dessus apparaisse épinglé à la page des résultats. En cliquant sur la petite icône, l'internaute peut ainsi directement accéder au formulaire « Besoin d'aide ? ».

enfant en danger

Tous Actualités Images Vidéos Shopping Plus Outils

Environ 79 600 000 résultats (0,39 secondes)

Préoccupé par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être ? Un numéro d'appel totalement gratuit est à votre disposition [En savoir plus](#)

Service National d'Accueil Téléphonique pour l'Enfance en Danger (SNATED) ⓘ

Appeler 119
Disponible 24h/24, 7j/7

Évoquer une situation par écrit (Les professionnels du 119 vous répondront dans les meilleurs délais)

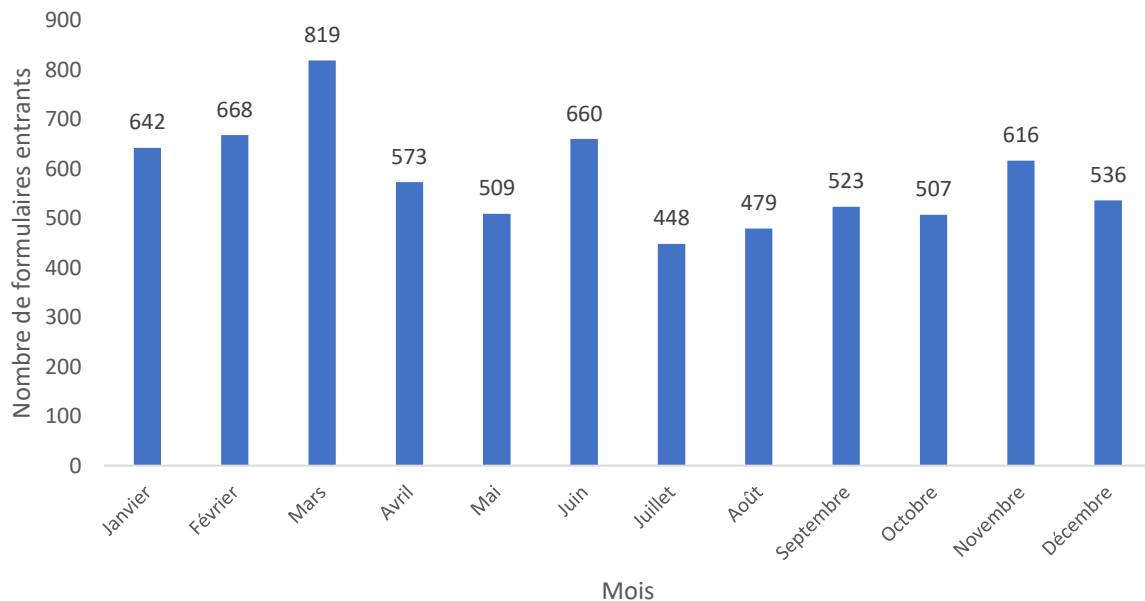
[Commentaires](#)

1.2 Les formulaires reçus par le service

Le formulaire est accessible à n'importe quel moment sur le site internet du « 119 ». Il est précédé d'un texte explicatif, comprend des champs à remplir (différents s'il s'agit d'un mineur ou d'un majeur) et d'un encart permettant de développer la situation concernée. Son traitement par les

professionnels du service s’effectue pendant les heures de bureau en semaine. En 2021, le service national d’accueil téléphonique de l’enfance en danger a été sollicité **6 980** fois via le formulaire. Le flux de ces formulaires est variable en fonction des mois de l’année. Le mois de mars a enregistré le plus grand nombre de formulaires entrants et les mois d’été ont enregistré moins de formulaires. Il est important de noter que le formulaire ne permet pas un échange direct avec un professionnel du service, ni un rappel. Le formulaire n’a pas vocation à gérer des situations d’urgence.

Figure 2: Nombre de formulaires reçus par le service selon le mois



Un peu moins de la moitié des formulaires envoyés au service en 2021 concernent une situation de demande d’aide sans éléments suffisamment identifiants ou précis pour permettre aux professionnels du service d’aller plus loin dans l’analyse de la situation. Parmi ces formulaires, ceux dont le contenu dispose d’informations suffisantes et concernant la situation d’un enfant en danger ou en risque de l’être sont qualifiés en Informations Préoccupantes et transmis aux Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP). Si nécessaire, le service peut demander des compléments d’informations à l’expéditeur afin de qualifier ces formulaires. (Cf. tableau 1)

Tableau 1: Etat des formulaires avant traitement

Catégorisation des situations provenant des formulaires	Nombre de formulaire	%
Formulaires sans éléments identifiants suffisants	3621	51,9
Éléments transmissibles en l’état	3035	43,5
Formulaires ayant fait l’objet d’une orientation vers d’autres structures	181	2,6
Difficultés à joindre le 119 par téléphone	32	0,5
Sollicitations suite à la vue d’une vidéo choquante	66	0,9

Souhaite appeler depuis l'étranger	25	0,4
Question sur la confidentialité	20	0,3
Total	6980	100,0

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

Lorsqu'un formulaire est réceptionné par le « 119 », plusieurs suites sont possibles :

- Si le formulaire ne correspond pas aux missions du service, les professionnels orientent la personne vers une autre institution ou une structure compétente (aide aux victimes, maison de justice et du droit, personnes disparues, Pharos, etc.)
- Si le formulaire évoque la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être sans élément identifiant (nom, adresse, ville, établissement scolaire, etc.) les professionnels du service demandent des précisions par mail avant de poursuivre le traitement de la demande.
- Si le formulaire évoque la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être avec des éléments identifiant suffisants, il est traité par les professionnels du service et ensuite transmis à la CRIP du département concerné.

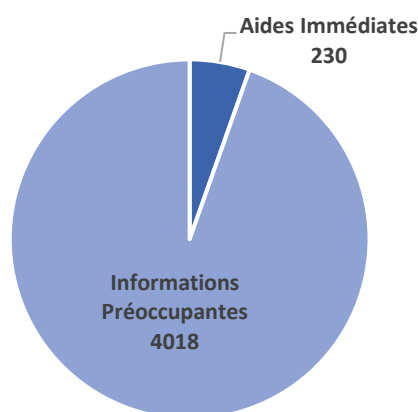
Certains formulaires peuvent interpeler le service sur une question précise. Une réponse est apportée à tous les formulaires. (Par exemple des difficultés à joindre le service, appel depuis l'étranger, demande sur la confidentialité, ...).

En 2021, parmi les 6 980 formulaires arrivés sur le site internet du service, **4 248** ont été remplis de manière suffisamment précise pour être exploitables dont **635** proviennent de mineurs. Une attention particulière est apportée aux formulaires provenant des mineurs.

Parmi ces formulaires que nous qualifierons, à l'instar des appels traités, de « formulaires traités » dans la suite de ce document, 4 018 ont été qualifiés en Information Préoccupante et 230 en Aide Immédiate, soit 4 248 formulaires.

Ces formulaires traités seront donc pris en compte dans l'ensemble des sollicitations traitées par le service en 2021.

Figure 3: Qualification des formulaires traités



Pour 90,1% des formulaires traités, une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être est évoquée. Dans 7,7% des situations, ces formulaires ont été adressés dans le but de connaître la suite d'une précédente sollicitation traitée par le service. Dans ce cas, les professionnels du service informent la personne qu'ils ne peuvent donner suite à sa demande en raison du secret professionnel.

Tableau 2: Objet des formulaires traités par le service

Objet des formulaires traités	Effectif	%
Situation d'enfant en danger ou en risque de l'être	3826	90,1
Suite d'une IP ou d'une AI émanant du SNATED	326	7,7
Non défini	17	0,4
Éléments évoqués ne justifiant pas une IP	68	1,6
Questionnement psychologique, éducation, parentalité ou juridique	11	0,3
Total	4248	100,0

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

1.3 La mise en place du Tchat

Les premiers concernés par le « 119 » sont les enfants, les adolescents et les jeunes majeurs. Certains sollicitent le service pour évoquer leur propre situation ou la situation de leurs proches (eux-mêmes mineurs ou jeunes majeurs) ; mais la majorité des personnes contactant le service reste des adultes (parents, membres de la famille, voisins, amis, professionnels, etc.). C'est donc tout naturellement que le service de Tchat du « 119 » a été pensé uniquement pour les mineurs et jeunes majeurs (moins de 21 ans).

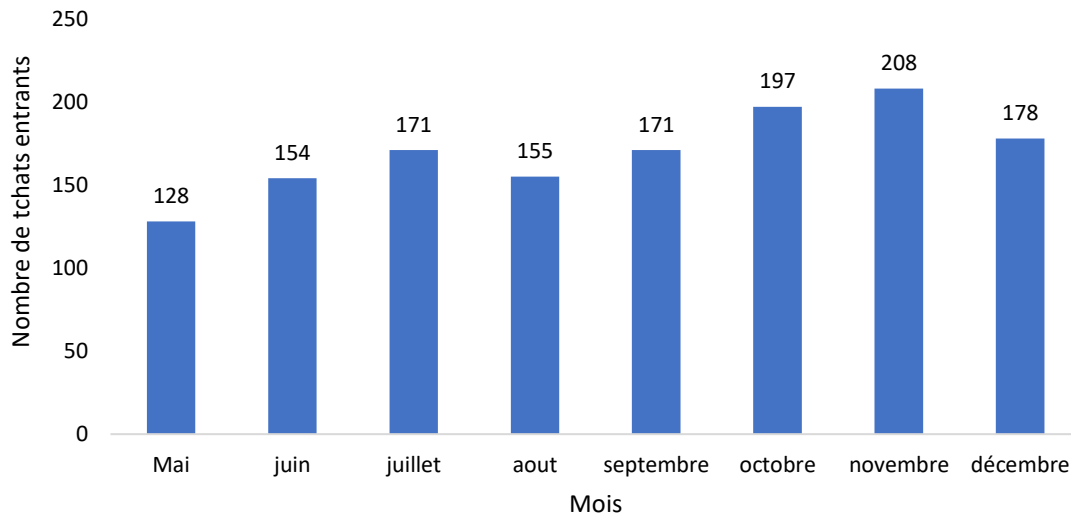
Un Tchat est un système qui permet à deux ou plusieurs personnes de discuter virtuellement, par écran interposé, sur internet, ou via un logiciel adéquat. En l'occurrence, il s'agit d'un échange virtuel entre un professionnel de la protection de l'enfance (écoutant) et un mineur/jeune majeur (internaute) dans un but de recueil d'information de mineurs en danger ou en risque de l'être. Contrairement aux appels téléphoniques, il n'y a pas de service de pré accueil sur le Tchat. L'internaute doit seulement valider son département de résidence avant d'entrer en relation avec un professionnel du service. Le Tchat est sur les mêmes finalités que l'appel : recueillir les éléments de danger auprès de l'internaute, les évaluer, orienter/conseiller et prendre la décision de transmettre ou non une Information Préoccupante (IP) aux CRIP.

Le Tchat 119 a officiellement ouvert en mai 2021 avec une équipe de professionnels qui sont polyvalents et effectuent des créneaux horaires de Tchat et d'écoute. Le Tchat est accessible via le site internet (partie besoin d'aide « enfant/adolescent/jeune majeur »). Au regard du public jeune du Tchat, ce service est ouvert du lundi au vendredi sur des créneaux spécifiques (de 15h à 19h ou de 17h à 21h).

1.4 Les Tchats effectués par le service en 2021

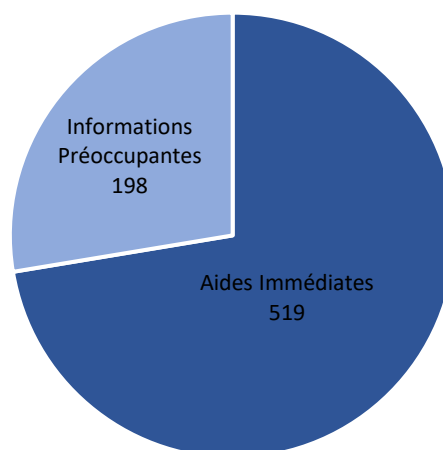
Depuis la mise en place du Tchat en mai 2021, le service a été sollicité par ce canal **1 362** fois durant l'année 2021. Le flux de ces Tchats entrant au 119 est variable d'un mois à l'autre comme pour les appels ou les formulaires entrants.

Figure 4: Tchats reçus par le service selon les mois de l'année



Parmi ces Tchats, **717** ont donné lieu à des échanges suffisamment précis pour être exploitables et seront donc pris en compte dans les sollicitations traitées par le service en 2021. Parmi eux, 519 ont été qualifiés en Aide Immédiate et 198 en Information Préoccupante, soit 717 Tchats que nous qualifierons de « Tchats traités » dans la suite du document. Les Tchats reçus par le service répondent aux missions de ce dernier puisque que plus de la moitié d'entre eux concernent la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être.

Figure 5: Répartition des sollicitations traitées provenant du Tchat en 2021



II. Les sollicitations traitées

En 2021, les professionnels du « 119 » ont traité **39 867** sollicitations provenant des appels téléphoniques, des formulaires et des Tchats qui représentent désormais les trois principaux canaux d'accès pour joindre le « 119 ». En moyenne, ce sont 109 sollicitations qui ont été traitées par jour par les professionnels du service en 2021.

La qualification de l'ensemble des sollicitations traitées a donné suite à **22 224** Informations Préoccupantes (IP) adressées aux Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements concernés et à **17 643** Aides Immédiates (AI). Ces dernières concernent les situations pour lesquelles le SNATED répond à sa mission de soutien, de conseil, d'orientation ou lorsque des éléments identifiants ou de danger manquent et ne permettent pas la transmission aux départements.

2.1 Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2021

Depuis la mise en fonction des formulaires en avril 2020 et le Tchat en mai 2021, le service enregistre une hausse supplémentaire de son activité. Les informations provenant de ces trois canaux d'accès au service sont également traitées par les professionnels du service qui les qualifient par la suite en Informations Préoccupantes ou y apportent une réponse d'Aide Immédiate selon les faits évoqués.

Parmi les 39 867 sollicitations traitées par le service en 2021 :

- 34 902 proviennent des appels téléphoniques (soit 87,5% de l'ensemble) ;
- 4 248 proviennent des formulaires envoyés via le site internet du 119 (soit 10,7%) dont 4 018 ont été classées en Informations Préoccupantes et 230 en Aides Immédiates.
- Une autre partie de ces sollicitations traitées par le service en 2021 provient du Tchat (717, soit 1,8% des sollicitations traitées) dont 519 ont été classées en Aides Immédiates et 198 en Informations Préoccupantes.

Tableau 3: Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2021

Origine des sollicitations traitées	Classées en « Aides Immédiates »		Classées en « Informations Préoccupantes »		Ensemble des sollicitations traitées	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Appels traités	16894	95,8%	18008	81,0%	34902	87,5%
Formulaires traités	230	1,3%	4018	18,1%	4248	10,7%
Tchats traités	519	2,9%	198	0,9%	717	1,8%
Total	17643	100,0%	22224	100,0%	39867	100,0%

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

Lecture : En 2021, 87,5% des sollicitations traitées par le 119 proviennent des appels, 10,7% proviennent des formulaires et 1,8% du Tchat.

2.2 L'Évolution des sollicitations traitées

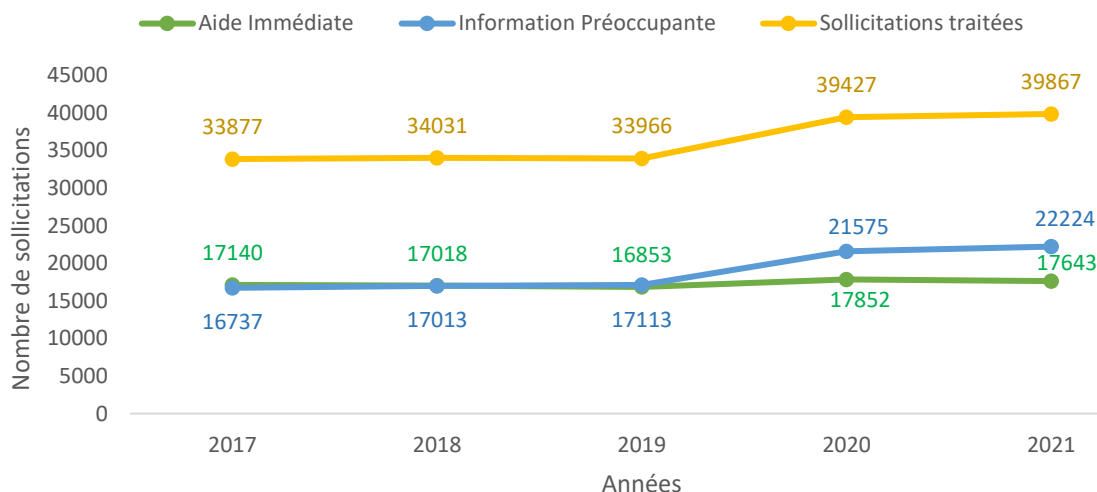
L'augmentation de la capacité du service à traiter plus de sollicitations est liée à plusieurs facteurs dont la mise en place du formulaire, du Tchat, l'amélioration de la qualité du service de pré-accueil (taux de

décrochage de 94,6% en 2021) et l'augmentation du nombre de professionnels traitant les sollicitations. L'introduction des nouveaux canaux de sollicitation du service n'impacte pas négativement les sollicitations provenant des appels téléphoniques puisque les appels traités par le service ont augmenté de 3,4% en 2021 par rapport à l'année 2019.

La tendance enregistrée depuis 2012 d'une baisse des AI conjuguée à une hausse des IP se poursuit en 2021. Entre 2019 et 2021, les taux d'AI sont passés de 49,6% à 44,3%. Le taux d'Informations Préoccupantes qui correspond au rapport du nombre d'Informations Préoccupantes au nombre de sollicitations traitées est passé à 55,7 % en 2021 contre 54,7% en 2020. Plus d'une sollicitation traitée sur deux a donné lieu à une Information Préoccupante.

Cette année, **3 982** des sollicitations donnant lieu à une Information Préoccupante ont été qualifiés d'urgentes soit 17,9% des transmissions. Il s'agit d'une mention spécifique sur la transmission indiquant aux départements que la situation nécessite d'être traitée prioritairement. Il peut s'agir par exemple de violences devant être signalées immédiatement au parquet, de jeunes à la rue, d'inquiétudes concernant des nourrissons.

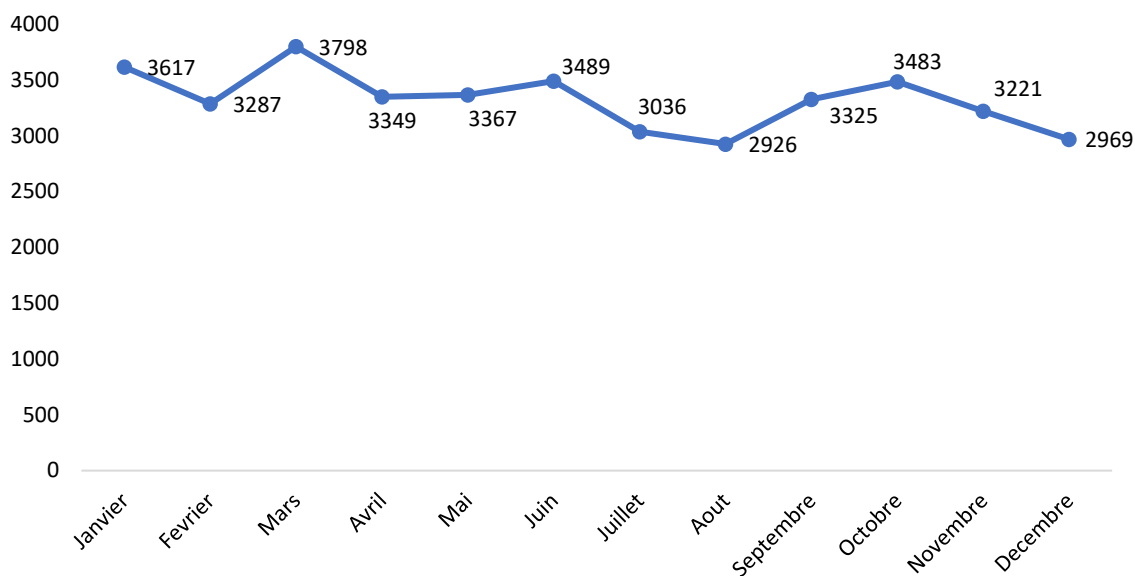
Figure 6: Evolution des sollicitations traitées par le service depuis 2017



2.3 Le flux des sollicitations traitées selon le mois

Le flux des sollicitations traitées par le service en 2021 semble constant durant les mois avec un léger repli observé aux mois de juillet, d'août et de décembre. Comme les années précédentes, le flux des sollicitations traitées par le service reste irrégulier. Les Informations Préoccupantes sont nettement à la hausse, conjugué à la baisse des Aides Immédiates.

Figure 7: Nombre de sollicitations traitées selon le mois en 2021



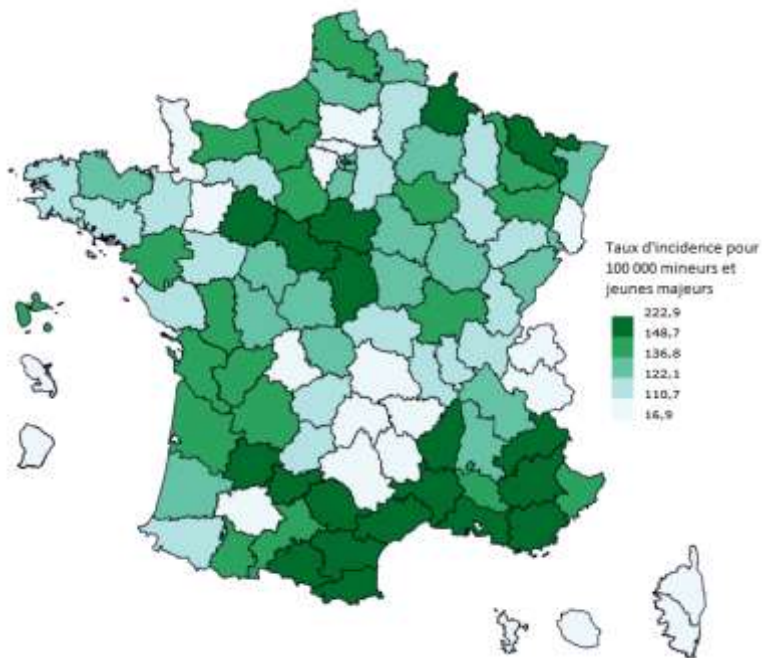
2.4 Les taux d'Informations Préoccupantes selon les départements

En 2021, huit départements enregistrent à eux seuls le quart des Informations Préoccupantes (IP) transmises par le SNATED. Il s'agit du Nord (896 IP), de Paris (806 IP), des Bouches-du-Rhône (774 IP), de la Seine-Saint-Denis (639 IP), du Rhône (618), du Pas-de-Calais (575 IP), de la Loire-Atlantique (568 IP) et de la Gironde (553 IP).

Étant donnée la variation de la population selon les différents départements et pour rendre comparables ces chiffres, le nombre d'IP transmises par le SNATED a été rapporté à la population des mineurs et jeunes majeurs du département concerné¹. En moyenne, pour 100 000 mineurs et jeunes des départements, 131 IP ont été transmises par le service en 2021. Près de la moitié des départements (48) sont largement au-dessus de cette moyenne. Les taux d'incidence les plus élevés sont observés dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence (223 IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs du département) ; des Pyrénées-Orientales (208 IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs du département) ; en Ariège (206), en Ardèche (191) ; dans le Cher (190) ou à Paris (185). Comme les années précédentes, les minima sont observés à Mayotte (14), en Lozère (37), Corse du sud (56) ou en Haute-Corse (58 IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs du département).

Carte 1: Nombre d'IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département*

¹ INSEE, estimation provisoire au 1^{er} janvier 2020, de la population de mineurs et jeunes majeurs du département.



*6 Informations Préoccupantes proviennent de la Polynésie française en 2021. Ce territoire n'est pas représenté sur la carte

III. Caractéristiques des personnes à l'origine des sollicitations et des enfants évoqués

Depuis 2015, le chaînage des appels permet de distinguer les enfants évoqués lors des sollicitations, puisque la situation d'un enfant peut faire l'objet de plusieurs sollicitations. Le nombre d'enfants évoqués dans le document concerne alors des enfants « distincts ». Certains enfants sont évoqués mais ne sont pas identifiés comme étant en danger ou en risque de l'être. Dans ce cas, il est précisé « pas de danger évoqué ».

En 2021, 42 002 personnes, adultes, jeunes majeurs ou mineurs, sont à l'origine des 39 867 sollicitations traitées car parfois, pour une même sollicitation, plusieurs personnes peuvent intervenir. A l'occasion des contacts avec le service, 58 487 enfants distincts ont été évoqués². Parmi eux, 43 260 enfants sont considérés par le service comme en danger ou en risque de l'être au regard des éléments portés à sa connaissance dont 33 684 enfants concernés par les Informations Préoccupantes.

Tableau 4: Synthèse de la population concernée par les sollicitations traitées

Populations concernées	Dans les sollicitations classées en Aide Immédiate	Dans les sollicitations classées en Information Préoccupante	Dans l'ensemble des sollicitations traitées
Personne à l'origine de la sollicitation	18345	23657	42002
Auteurs	19482	32221	51703
Enfants distincts évoqués	20849	37638	58487
Enfants distincts avec un danger évoqué	9576	33684	43260

Source : données issues de LISA, Snated 2022

Les données socio-démographiques recueillies au cours des entretiens téléphoniques permettent d'identifier de façon distincte les différentes personnes liées aux enfants en danger ou en risque de l'être. Les variables telles que le sexe, l'âge, l'environnement familial, les filiations, etc., permettent d'établir les profils des personnes à l'origine des sollicitations, des enfants ou des auteurs.

Les catégories de personnes sollicitant le service se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant.

Mineur concerné : mineur qui contacte le service pour sa propre situation.

Jeune majeur concerné : jeune majeur qui contacte le service pour sa propre situation.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel

² Plusieurs enfants peuvent être évoqués lors d'une sollicitation sans qu'ils ne soient tous en danger ou en risque de l'être. Il peut s'agir par exemple des frères et sœurs ou des camarades de l'enfant concerné par la situation.

du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

3.1 Les personnes à l'origine des sollicitations traitées

La qualité de certaines personnes sollicitant le service n'est pas toujours connue. Ces dernières, non identifiées lors des sollicitations représentent 9,4% des contacts en 2021. Ceci implique une précaution d'interprétation des résultats.

Lorsque la personne à l'origine de la sollicitation est clairement identifiée, ce sont en premier lieu les membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être. Ils représentent 33,3% de l'ensemble des sollicitations et le plus souvent ce sont les parents de l'enfant (père ou mère). Les sollicitations provenant des autres membres de la famille représentent 5,2% des sollicitations traitées en 2021. Les sollicitations provenant des voisins sont en légère baisse comparativement à l'année 2020 (11,1% contre 13,1%) et celles provenant de l'entourage de l'enfant sont en augmentation (11,9% contre 9,1% en 2020). Les professionnels représentent 6,5% des correspondants soit en légère hausse comparativement à l'année 2020 (5,7%).

En 2021, 18,3% des personnes ayant contacté le service ont moins de 18 ans. Lorsque la sollicitation provient d'une personne mineure, ce dernier sollicite le service dans la plupart des cas pour évoquer sa propre situation. Les mineurs ayant contacté le service pour leur propre situation représentent 13,3% des correspondants. Les jeunes majeurs (âgés de 18 à 21 ans) ayant sollicité le service en 2021 représentent 1,4% des correspondants. (Cf. tableau 5)

Une analyse plus détaillée des sollicitations provenant des mineurs sera faite dans la suite du document (cf. focus sollicitations des mineurs, p 32).

Tableau 5: Qualité du correspondant selon le type de sollicitations

Qualité de la personne à l'origine de la sollicitation	Sollicitations classées en Aides Immédiates		Sollicitations classées en Informations Préoccupantes		Ensemble des sollicitations traitées	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	3497	19,1%	2483	10,5%	5980	14,2%
Père	2614	14,2%	2117	8,9%	4731	11,3%
Grands-parents	975	5,3%	873	3,7%	1848	4,4%
Beaux-parents	325	1,8%	344	1,5%	669	1,6%
Membre de la fratrie	281	1,5%	474	2,0%	755	1,8%
Sous-total famille proche	7692	41,9%	6291	26,6%	13983	33,3%
Autre membre de la famille	855	4,7%	1331	5,6%	2186	5,2%
Mineur concerné	2642	14,4%	2951	12,5%	5593	13,3%
Autre mineur	1015	5,5%	1059	4,5%	2074	4,9%

Sous-total correspondant mineur	3657	19,9%	4010	17,0%	7667	18,3%
Jeune majeur concerné	433	2,4%	136	0,6%	569	1,4%
Voisin	1305	7,1%	3374	14,3%	4679	11,1%
Entourage	2196	12,0%	2792	11,8%	4988	11,9%
Professionnel	1170	6,4%	1569	6,6%	2739	6,5%
Adulte concerné	243	1,3%	9	0,0%	252	0,6%
Autre	1062	5,8%	2020	8,5%	3082	7,3%
Non désigné	747	4,1%	3184	13,5%	3931	9,4%
Total	18345	100,0%	23657	100,0%	42002	100,0%

Source : données issues de LISA, Snated 2022

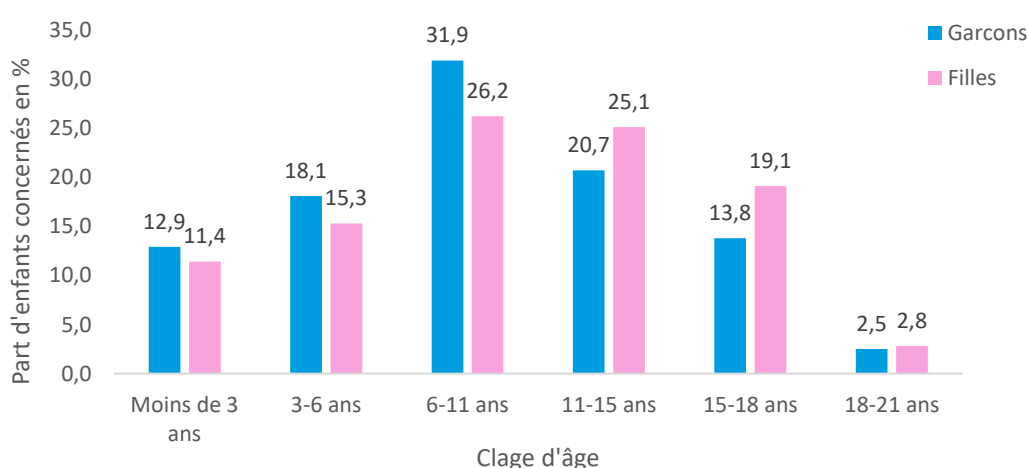
Lecture : 33,3 % des sollicitations traitées par le service en 2021 proviennent d'un membre de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être.

Champ : 42 002 personnes à l'origine des sollicitations traitées en 2021

3.2 Les caractéristiques des enfants en danger ou en risque de l'être

Lors des sollicitations traitées en 2021, les personnes ayant contacté le service ont évoqué la situation de 43 260 enfants en danger ou en risque de l'être. Pour la plupart de ces enfants (89,8%), la classe d'âge et le sexe sont connus. Parmi les enfants en danger ou en risque de l'être pour lesquels les informations relatives à la classe d'âge et au sexe sont connues, il y a un peu plus de filles (52,2%) que de garçons (47,8%). Les garçons sont en moyenne un peu plus concernés par une situation de danger avant l'âge de 11 ans et au-delà de cet âge, la tendance inverse est observée. En effet, plus de six garçons en danger ou en risque de l'être (62,3%) ont moins de 11 ans ; contre cinq filles du même âge (52,9%). A partir de 11 ans, 47,1% des enfants en danger sont des filles contre 37,1% des garçons du même âge. (Cf. figure 8)

Figure 8 : Répartition par classe d'âge et sexe des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations



Champ : N=38 855 enfants en danger ou en risque de l'être pour lesquels la classe d'âge et le sexe sont connus

Il arrive exceptionnellement que le « 119 » effectue des transmissions concernant des jeunes de plus de 21 ans. Il s'agit généralement de situations de personnes majeures vulnérables pour lesquelles la CRIP est sollicitée afin de faire un relais auprès des services concernés.

3.3 Lieu de vie des enfants en danger ou en risque de l'être

En 2021, plus de trois enfants en danger ou en risque de l'être sur dix (36,3%), évoqués lors des sollicitations traitées par le service vivent dans une famille dite « traditionnelle », c'est-à-dire les enfants vivant avec leurs deux parents au domicile. Ils sont 24,4% à habiter dans un foyer monoparental.

Lorsque ces enfants habitent chez un seul de leurs parents, ils vivent majoritairement avec leurs mères (19,9%) et 3,1% d'entre eux vivent uniquement chez leur père. Selon les données de l'INSEE³, en 2020, 66,3% des mineurs en France vivent au sein d'une famille traditionnelle et 24,7% vivent dans une famille monoparentale. Les enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations vivent beaucoup moins dans des familles traditionnelles que leurs pairs au niveau national (France hors Mayotte). Ils sont également beaucoup plus présents dans les familles recomposées (17,5%) que les autres mineurs vivant dans cette même configuration familiale en population générale (9,0%)⁴.

Le lieu de vie des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations ayant abouti à une Information Préoccupante est quasi identique à celui de l'ensemble des enfants évoqués lors des sollicitations. (Cf. tableau 6)

Tableau 6: Lieu de vie des enfants en danger

Lieu de vie des enfants	Enfants distincts avec danger évoqué (dans les IP)		Enfants distincts avec danger évoqué (ensemble)	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Avec ses deux parents	12317	36,6	15684	36,3
Chez la mère seule	6783	20,1	8594	19,9
Chez la mère en nouvelle union	4004	11,9	4926	11,4
Chez la mère sans autre précision	3934	11,7	5075	11,7
Chez le père seul	1041	3,1	1341	3,1
Chez le père en nouvelle union	799	2,4	1020	2,4
Chez le père sans autre précision	885	2,6	1133	2,6
En résidences alternées	1538	4,6	2241	5,2
<i>Dont mère et père seuls</i>	403	1,2	638	1,5
Sous total famille monoparentale	8227	24,4	10573	24,4
Sous total famille recomposée	5938	17,6	7549	17,5
Autres	739	2,2	907	2,1
Confiés	765	2,3	1012	2,3
Non renseigné	879	2,6	1327	3,1
Total	33684	100,0	43260	100,0

Source : données issues de LISA, Snated 2022

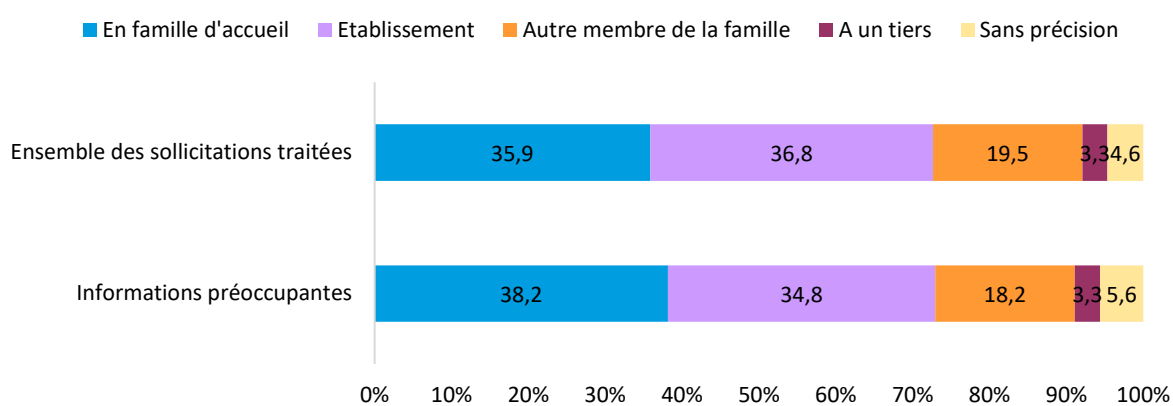
³ INSEE focus n°249, septembre 2021 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5422681>

⁴ La catégorie « famille monoparentale » regroupe les catégories chez la mère seule, chez le père et mère et pères seuls en résidence alternée. La catégorie « famille recomposée » regroupe les catégories chez la mère ou le père en nouvelle union et « en résidence alternée sans père et mère seuls »

Lecture : En 2021, 19,9% des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations traitées vivent chez leur mère seule. Cette proportion est de 20,1% pour les enfants dont la situation a abouti à une transmission.

D'après les sollicitations traitées par le service, les enfants en danger confiés à l'aide sociale à l'enfance vivent majoritairement en famille d'accueil (Assistants familiaux) ou en établissement (maison d'enfance à caractère spécialisé - MECS). En effet, plus de sept enfants en danger confiés sur dix (72,6%), résident dans ce type de configuration familiale ou institutionnelle. Près de deux enfants confiés sur dix (19,5%) sont confiés à un autre membre de la famille et 3,3% d'entre eux sont confiés à un tiers.

Figure 9: Lieu de vie des enfants confiés



Champ : N=1 012 (ensemble) et 765 (pour les IP) enfants confiés à l'ASE

3.4 Les auteurs présumés des dangers évoqués

Si un auteur présumé met en danger un ou plusieurs enfants, il est comptabilisé autant de fois qu'il y a d'enfants. En revanche, s'il exerce plusieurs types de dangers sur un même enfant, il n'est comptabilisé qu'une seule fois. Il faut également noter qu'un enfant peut être victime de plusieurs auteurs présumés et qu'un auteur présumé peut avoir différentes qualités vis-à-vis des enfants qu'il met en danger (ex : famille recomposée).

Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

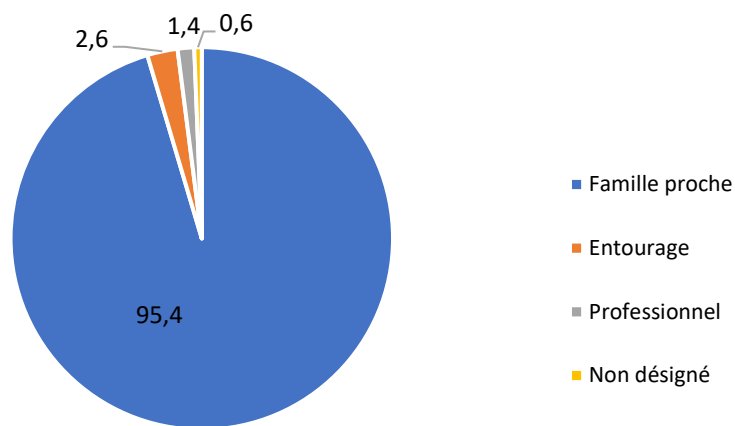
Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

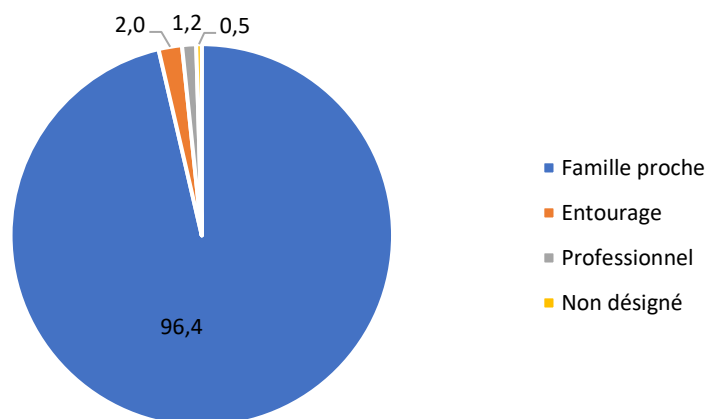
En 2021, 52 035 auteurs distincts présumés sont dénombrés dans l'ensemble des sollicitations traitées. Les tendances observées les années antérieures se maintiennent. Plus de 9 auteurs présumés sur 10 sont des membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être et ceci quel que soit le type de sollicitation. Les auteurs présumés faisant partie de l'entourage de l'enfant ou des professionnels en charge de l'enfant représentent respectivement 2,6% et 1,4% des auteurs présumés pour l'ensemble des sollicitations traitées par le service.

Figure 10: Types d'auteurs présumés évoqués durant les sollicitations traitées



Champ : n=52 035 auteurs distincts présumés

Figure 11: Types d'auteurs présumés durant les situations ayant abouti à une Information Préoccupante



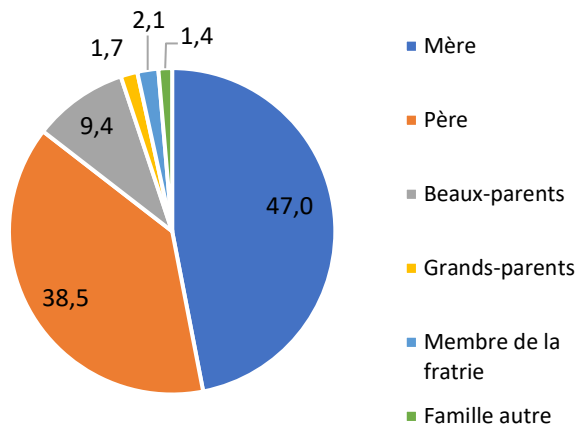
Champ : n=42 905 auteurs présumés évoqués les des IP

Lorsque l'auteur présumé est un membre de la famille proche des enfants évoqués lors des sollicitations traitées, il s'agit de la mère pour près d'une situation sur deux (47,0%) et du père dans un

peu moins de quatre situations sur dix (38,5%). Ils représentent respectivement 48,0% et 37,6% dans les sollicitations classées en Information Préoccupante.

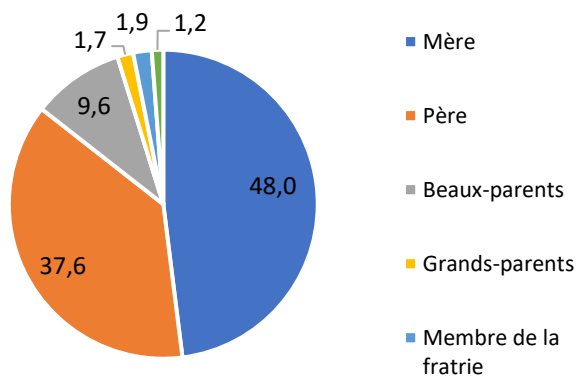
Compte tenu du fait que les enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations, habitent principalement chez leur mère (qu'elle soit seule ou en nouvelle union), ils sont de fait plus exposés quotidiennement à ce parent. Ce paramètre est donc à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

Figure 12: Auteurs membre de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations traitées



Champ : n=49 644 auteurs présumés membre de la famille proche de l'enfant

Figure 13: Auteurs membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations classées IP (en%)



Champ : n=41 346

Il faut noter que pour près de la moitié des enfants en danger ou en risque de l'être, les deux parents sont évoqués comme des auteurs présumés lors des sollicitations traitées.

A retenir sur la population concernée par les sollicitations traitées en 2021

- 33,3% des sollicitations proviennent des membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être
- 18,3% des sollicitations proviennent des mineurs (moins de 18 ans)
- La part des mineurs concernés par leur propre situation et sollicitant le service est de 13,3%.
- Jusqu'à 11 ans, les garçons évoqués durant les sollicitations sont un peu plus en danger ou en risque de l'être que les filles. À partir de l'adolescence, la tendance s'inverse. Le jeune âge de l'enfant concerné reste un des critères déterminants de transmission de la situation aux CRIP.
- Les enfants en danger vivent principalement chez leur mère.
- Les auteurs présumés sont très majoritairement des adultes
- Plus de 8 auteurs présumés sur 10 sont l'un des deux parents.

Zoom sur le contenu des sollicitations traitées par le « 119 » selon l'origine des sollicitations

Le formulaire est accessible en continu sur le site internet du « 119 ». En 2021, le formulaire a été très prisé par les voisins et les professionnels comparativement aux autres modes d'accès au service. Ils représentent respectivement 21,3% et 8,1% des personnes ayant contacté le service (contre 11,1% et 6,5% de l'ensemble des sollicitations traitées provenant des personnes de la même catégorie). Les membres de la famille proche de l'enfant évoqué lors des sollicitations provenant des formulaires représentent 29,0% des personnes ayant contacté le service (cette catégorie représente 33,3% des sollicitations pour l'ensemble des situations). Toutefois, la qualité de la personne contactant le service via le formulaire n'est pas connue pour 22,1% des situations (la catégorie des « non désigné » et celle de « autre sans précision »).

Le Tchat est spécialement dédié aux mineurs et jeunes majeurs (moins de 21 ans). Pour autant, le service a dû prendre en compte des Tchats provenant de personnes adultes. En effet, la simplicité d'accès au Tchat sur le site internet du service amène certains adultes à l'utiliser sans prendre en compte sa spécification aux mineurs et jeunes majeurs. Contrairement à l'appel, le Tchat met directement en lien l'utilisateur et l'écouterant puisqu'il n'y a pas de service de pré accueil pour gérer les flux entrants. Ainsi le filtre s'effectue directement par les écouterants qui renvoient les adultes vers l'appel afin de ne pas saturer le Tchat.

Tableau 7: Les personnes sollicitant le service selon le canal utilisé en 2021

Qualité de la personne ayant sollicité le service	Via le formulaire		Via le Tchat		Via les appels	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Mère	476	11,2	23	3,2	5481	14,8
Père	367	8,6	10	1,4	4354	11,8
Grands-parents	214	5,0	4	0,6	1630	4,4
Membre de la fratrie	92	2,2	19	2,6	644	1,7
Beaux-parents	82	1,9	5	0,7	582	1,6
Autre membre de la famille	274	6,5	18	2,5	1894	5,1
Entourage amical	381	9,0	89	12,4	4518	12,2
Voisin	905	21,3	28	3,9	3746	10,1
Professionnel	347	8,2	9	1,3	2383	6,4
Mineur concerné	173	4,1	321	44,8	5099	13,8
Jeune majeur concerné	-	-	62	8,6	507	1,4
Non désigné	204	4,8	86	12,0	3641	9,8
Autre (sans précision)	733	17,3	43	6,0	2558	6,9
Total	4248	100,0	717	100,0	37037	100,0

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

Lecture : Parmi les sollicitations provenant du formulaire, 11,2% proviennent de la mère. Cette proportion est de 14,8% pour les sollicitations provenant des appels

Il est important de noter que les Tchats effectués par le service en 2021 proviennent en majorité des adolescents et jeunes et qu'ils évoquent la plupart du temps leur situation personnelle. Ce qui implique

donc une prudence pour interpréter les caractéristiques des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations provenant du Tchat.

Les tendances observées pour les types de danger évoqués lors des sollicitations se poursuivent et ceci quel que soit le canal utilisé. Toutefois, les violences psychologiques (35,9%) et les violences physiques (27,4%) sont beaucoup plus évoquées dans les sollicitations provenant du Tchat.

Tableau 8: Caractéristiques des enfants et dangers évoqués par type de canal de sollicitation

Les caractéristiques des enfants évoqués et les dangers	Via le formulaire		Via le Tchat		Via les appels	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Classe d'âge des enfants évoqués						
Moins de 3 ans	794	11,1	47	8,6	4776	13,4
3-6 ans	1110	15,5	45	8,2	5820	16,4
6-11 ans	1743	24,4	80	14,6	9999	28,1
11-15 ans	1208	16,9	144	26,3	7923	22,3
15-18 ans	690	9,7	156	28,5	5767	16,2
18-21 ans	170	2,4	50	9,1	882	2,5
Indéterminé	1435	20,1	26	4,7	395	1,1
Total des enfants évoqués	7150	100,0	548	100,0	35562	100,0
Sexe des enfants évoqués						
Garçons	2931	41,0	183	33,4	15962	44,9
Filles	2919	40,8	319	58,2	17618	49,5
Indéterminé	1300	18,2	46	8,4	1982	5,6
Total des enfants évoqués	7150	100,0	548	100,0	35562	100,0
Les dangers évoqués						
Violences psychologiques	2019	24,2	358	35,9	18964	27,6
Négligences envers l'enfant	1810	21,7	154	15,4	15719	22,9
Violences physiques	1165	14,0	273	27,4	13077	19,1
Conditions d'éducation compromises	1835	22,0	49	4,9	6664	9,7
Violences au sein du couple	714	8,6	-	-	5472	8,0
Comportement du mineur le mettant en danger	555	6,7	101	10,1	5051	7,4
Violences sexuelles	221	2,7	59	5,9	3238	4,7
Mineur privé de la protection de sa famille	18	0,2	3	0,3	415	0,6
Total des dangers évoqués	8337	100,0	997	100,0	68600	100,0

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

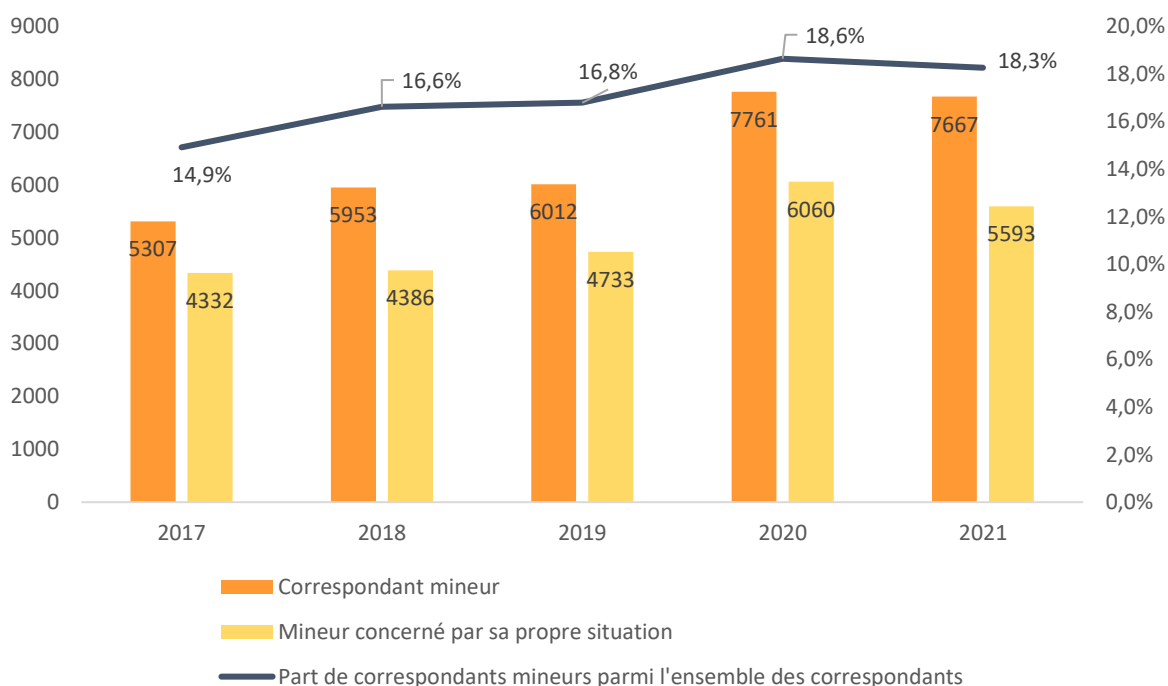
Focus sur les sollicitations provenant des mineurs en 2021

Service d'accueil téléphonique dédié à la protection de l'enfance, le « 119 » exerce des missions de prévention et de protection des mineurs en danger. A ce titre, il accorde une importance particulière à l'accueil et au recueil de la parole des premiers intéressés : les mineurs eux-mêmes. Les agents du pré-accueil au niveau de la téléphonie ont ainsi pour consigne de transférer en priorité aux professionnels de l'écoute, les appels provenant des mineurs. Ces appels d'enfants apparaissent de manière spécifique sur les interfaces informatiques des professionnels de l'écoute et de la coordination afin de faciliter leur repérage en cas d'affluence.

❖ Evolution des sollicitations provenant des mineurs

En 2021, ce sont 7 667 sollicitations traitées provenant des mineurs (personnes de moins de 18 ans), quel que soit le canal utilisé par ces derniers pour joindre le service dont 3 657 (47,7%) sollicitations classées en Aides Immédiates et 4 010 (52,3%) classées en Informations Préoccupantes. Une stabilité du nombre de sollicitations provenant des mineurs est observée (18,3%) par rapport à l'année précédente⁵ (18,6%).

Figure 14: Evolution des sollicitations provenant des mineurs entre 2017 et 2020



Les mineurs sollicitent le service en grande majorité pour leur propre situation. En effet, plus de sept mineurs sur dix ont sollicité le service cette année pour évoquer leur propre situation. Ils représentent ainsi 13,3% de l'ensemble des personnes ayant contacté le service, soit 5 593 enfants.

⁵ Néanmoins il est à noter que nous ne pouvons connaître précisément le nombre de correspondants mineurs, étant donné que certains ne souhaitent pas être identifiés comme tels.

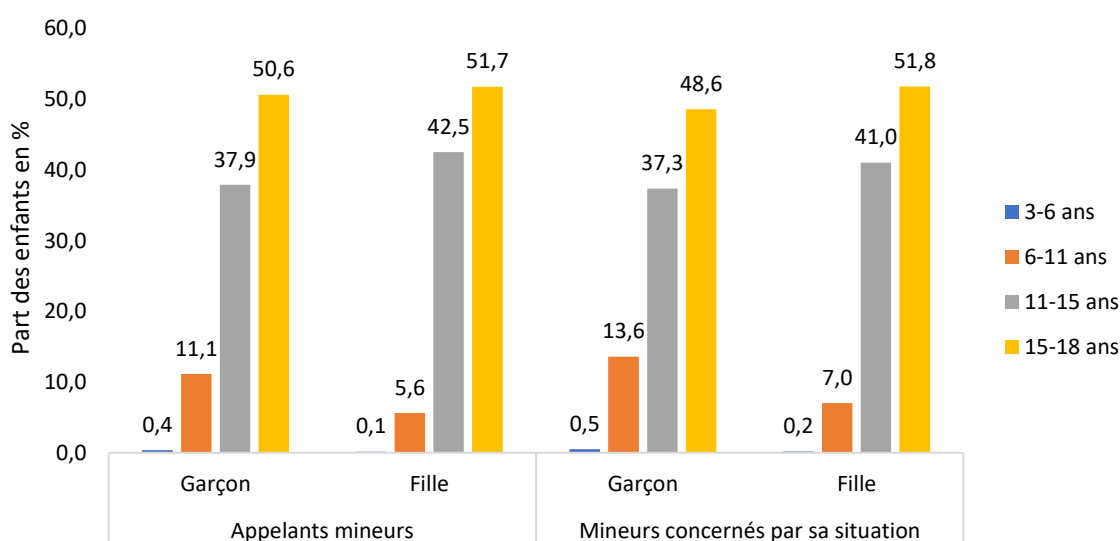
L'augmentation continue des sollicitations provenant des mineurs s'explique par les efforts constants du service pour améliorer son accessibilité et se faire connaître des jeunes en nouant des partenariats. Par exemple, le Tchat mis en place par le service depuis mai 2021 est exclusivement à destination des mineurs et jeunes majeurs.

❖ Age et sexe des mineurs sollicitant le service

Lorsque l'information est connue⁶, 65,4% des mineurs sollicitant le service sont des filles. Cette proportion est de 64,4% lorsqu'elles sollicitent le service pour leur propre situation. Elles sont cependant moins représentées dans la classe d'âge de 6-11 ans par rapport aux garçons. En effet, 11,1% des sollicitations de mineurs âgés de 6 à 11 ans sont des garçons pour 5,6% de filles de la même classe d'âge, ceci est à mettre en relation avec le fait que les enfants de moins de 11 ans qui sont en danger sont le plus souvent des garçons. Dans cette tranche d'âge, les mineurs contactent le service le plus souvent en présence d'une personne adulte.

En général, ce sont les adolescents qui sollicitent le plus le service. Au moins une sollicitation sur deux a été réalisée par un mineur âgé de 15 à 18 ans (51,7% de garçons et 48,6% de filles). Près de quatre sollicitations sur dix (39,9%), proviennent des mineurs âgés de 11 à 15 ans. Les sollicitations provenant de très jeunes enfants ayant moins de 6 ans sont très rares voire quasi inexistantes.

Figure 15: Répartition par sexe et classe d'âge des mineurs



Champ : n=7 473 mineurs pour lesquels le sexe et l'âge sont connus

❖ Qualité des mineurs sollicitant le service

Lorsque les mineurs contactent le service, c'est en majorité pour évoquer leur propre situation (dans 72,9% des sollicitations provenant des mineurs). Mais il arrive également qu'ils contactent le service pour évoquer la situation d'un camarade (dans 17,1% des situations). Les membres de la famille ou

⁶ L'information relative au sexe du mineur n'est pas renseignée pour 2% d'entre eux.

l'entourage d'un mineur, eux-mêmes mineurs, sollicitent très peu le service comparativement à l'ensemble des sollicitations.

Tableau 9: Qualité des mineurs ayant contacté le service

Qualité du mineur	Effectif	%
Mineurs concernés par la situation	5593	72,9
Camarade	1317	17,1
Petit-e-ami-e	167	2,2
Membre de la fratrie	137	1,8
Autres	165	2,2
Non désigné	74	1,0
Voisin	89	1,2
Autre membre de la famille	81	1,1
Ami de la famille	44	0,6
Total	7667	100,0

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

Lecture : 72,9% des mineurs ayant contacté le service en 2021 étaient concernés par leur propre situation

❖ Objet des sollicitations des mineurs

En général, les mineurs qui contactent le 119 ont bien connaissance des missions de ce dernier, puisque la qualification de leurs sollicitations par les professionnels du service, après l'analyse des éléments apportés à leur connaissance, concerne la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être dans 68,8% des situations.

Tableau 10: objets des sollicitations traitées provenant de mineurs

Objet de la sollicitation	Effectifs	%
Enfant en danger ou en risque de l'être	5276	68,8
Question sur la suite d'une transmission	975	12,7
Élément évoqué ne justifiant pas	579	7,6
Problème éducatif	617	8,0
Questionnement juridique	188	2,5
Contact sans élément exploitable	13	0,2
Autres	19	0,2
Total	7667	100,0

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

Lecture : 68,8% des sollicitations de mineurs concernent la situation d'un enfant en danger ou en risque de l'être

Certains mineurs sollicitent le service pour demander de l'aide et acceptent de donner les informations nécessaires permettant de rédiger une Information Préoccupante. D'autres sollicitent le service pour évoquer leurs difficultés et/ou leur mal être sans pour autant être prêts à être aidés (parce qu'ils craignent la réaction de leurs parents ou d'être la cause d'un bouleversement familial). L'enjeu avec ces mineurs est de les écouter et de les amener à se rapprocher d'un adulte de leur entourage familial, amical ou scolaire comme l'assistante sociale scolaire et infirmière scolaire pour qu'ils ne restent pas

seuls face à leurs difficultés. Dans certains cas, l'écouter décide de transmettre les informations aux départements eu égard aux dangers exposés par le mineur et malgré les réticences de ce dernier.

Il est important de souligner également que 12,7% des sollicitations de mineurs concernant les suites données à la démarche initiale ou un besoin d'échange supplémentaire afin de mûrir leurs réflexions.

❖ **Caractéristiques des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs**

Plus de la moitié des enfants évoqués lors les sollicitations de mineurs sont des filles (56,6%). Etant donné la forte représentation des adolescents et jeunes âgés de 11 à 18 ans dans les sollicitations provenant des mineurs (pour leur propre situation), l'âge des enfants évoqués durant ces sollicitations reflète cette situation. Un peu plus de sept enfants évoqués sur dix appartiennent à cette catégorie (71,1%). L'information relative à l'âge n'est pas renseignée pour 3,5% des enfants évoqués. (Cf. figures 14-15)

Figure 16: Sexe des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs

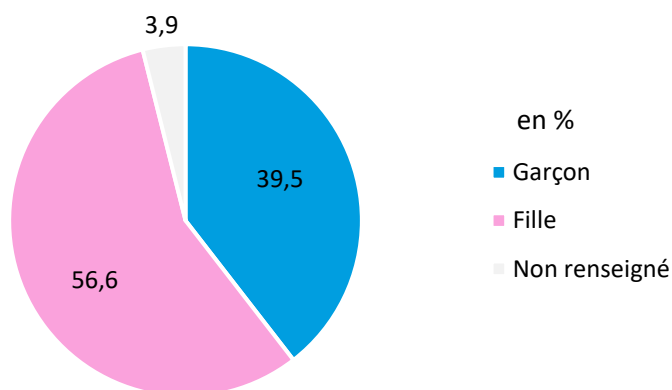
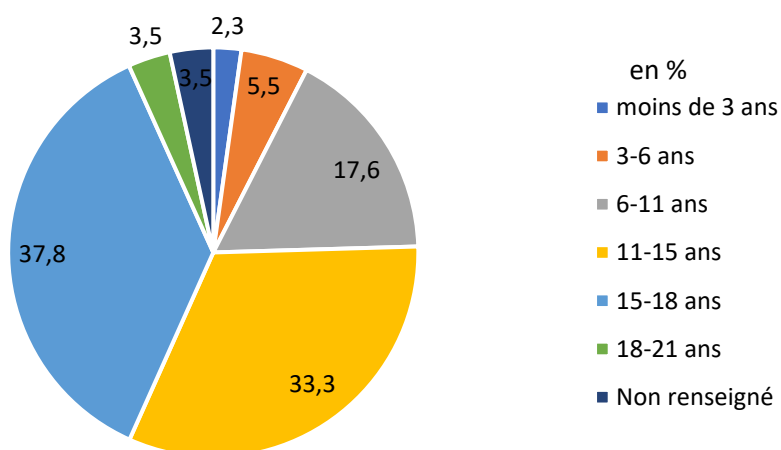


Figure 17: Classe d'âge des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs



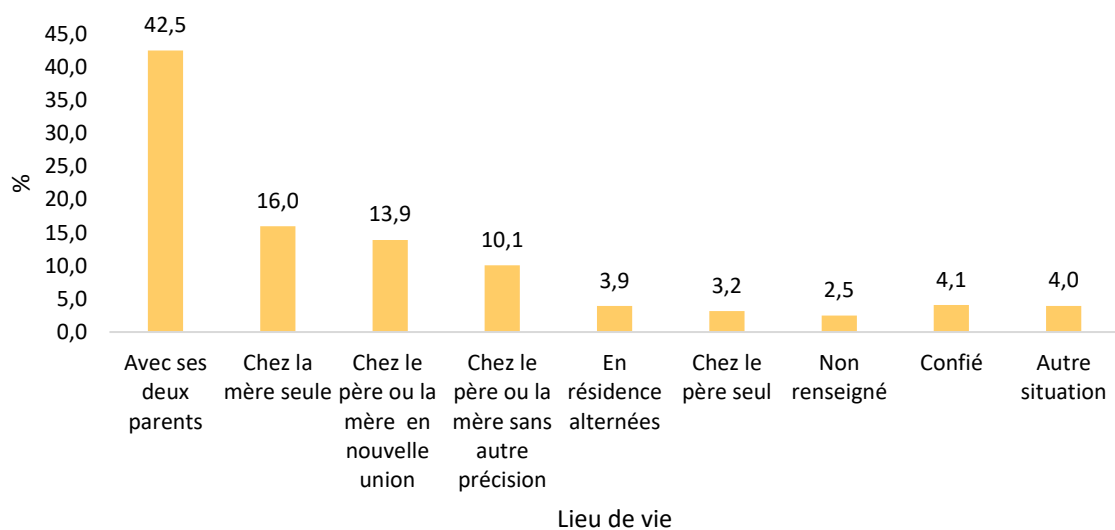


Service National d'Accueil Téléphonique de l'Enfance en Danger

❖ Lieu de vie des enfants évoqués

Durant les sollicitations provenant des mineurs, six enfants évoqués sur dix n'habitent pas avec leurs deux parents. Ils sont 17,8% à habiter chez leur mère seule et 14,2% chez le père ou la mère en nouvelle union.

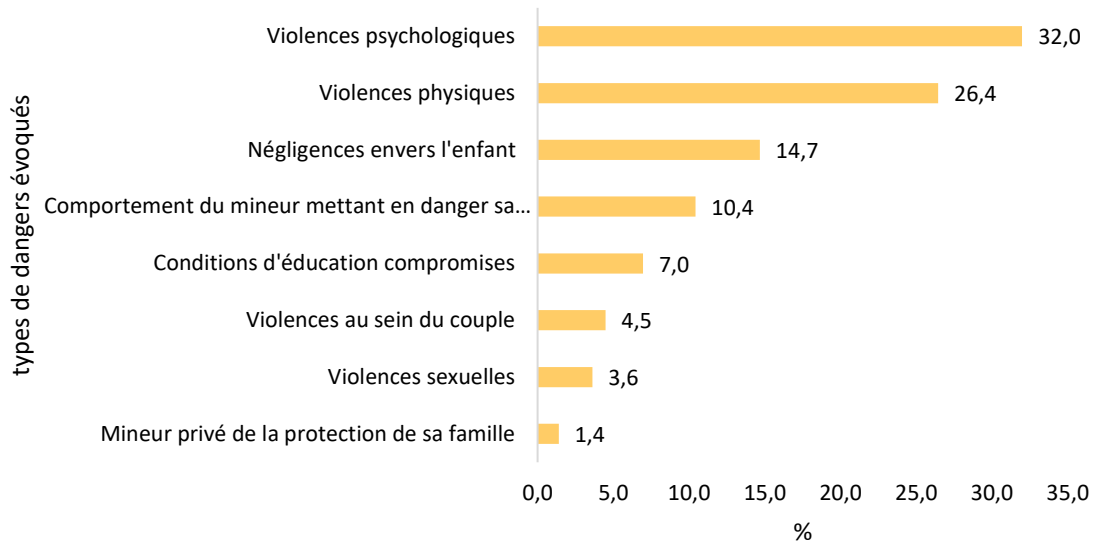
Figure 18: Lieu de vie des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs



❖ Dangers évoqués par les mineurs

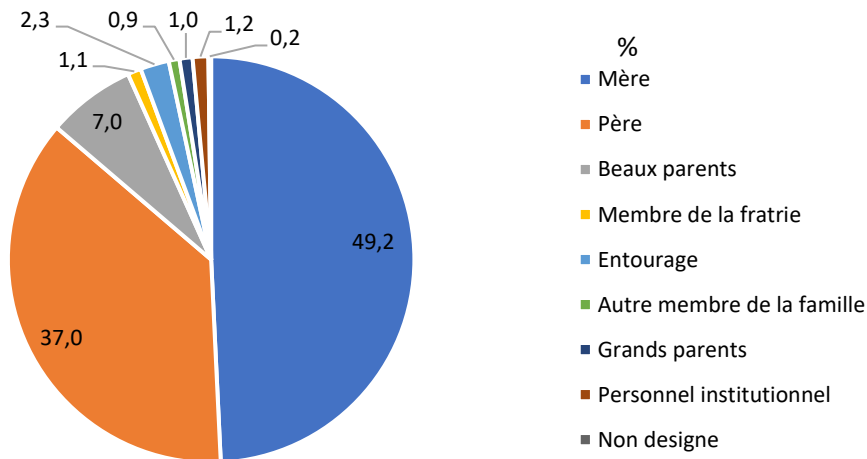
Lorsque les sollicitations proviennent des mineurs, les mêmes dangers sont évoqués comparativement à l'ensemble des sollicitations traitées par les professionnels du service. Les violences psychologiques, les négligences envers l'enfant et les comportements du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité sont beaucoup plus évoqués (32,0%, 26,4% et 10,4% contre respectivement 27,4%, 22,7%, et 7,3% dans l'ensemble des sollicitations traitées). Ceci s'explique par le fait que les mineurs parlent d'eux et de leur relation avec l'auteur et de l'impact que les violences ont sur eux. Ces éléments sont plus difficiles à obtenir de la part d'un tiers. Les comportements du mineur mettant en danger sa santé et sa sécurité sont également beaucoup plus évoqués. Ceci s'explique par le fait que la majorité des mineurs sollicitant le service sont des adolescents et jeunes et que cette population est plus exposée à ce type de danger.

Figure 19: Dangers évoqués durant les sollicitations des mineurs



Les auteurs présumés évoqués durant les sollicitations de mineurs sont en majorité les membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être dont la mère dans près de la moitié des situations (49,2%) et le père dans 37,0% des situations. Les beaux-parents sont évoqués comme auteurs présumés des dangers dans 7,0% des situations et une personne de l'entourage proche de l'enfant dans 2,3% des situations.

Figure 20: Auteurs présumés évoqués durant les sollicitations de mineurs



IV. Types de dangers évoqués et caractéristiques des auteurs présumés

Forme de danger	Définition
Violences psychologiques envers l'enfant	Comportements qui causent des torts psychologiques, émotifs ou spirituels à l'enfant. La violence psychologique comprend l'abus psychologique, la négligence émotive, l'exposition à la violence familiale et les actes de cruauté mentale (exposition répétée d'un enfant à des situations dont l'impact émotionnel dépasse ses capacités d'intégration psychologique : humiliations verbales répétées, marginalisation, dévalorisation systématique, exigences excessives et disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant, consignes et injonctions éducatives contradictoires ou impossibles à respecter).
Violences physiques envers l'enfant	Gestes qui provoquent des sévices corporels ou un traumatisme qui peuvent entraîner des conséquences sérieuses sur la santé, le développement ou la vie de l'enfant.
Négligences envers l'enfant	Négligences survenant lorsque l'omission de superviser l'enfant donne lieu à des blessures physiques ou à des violences sexuelles, entraîne la négligence physique ou médicale de l'enfant, porte atteinte au développement de l'enfant, l'empêche d'obtenir un traitement psychologique, résulte en l'abandon de l'enfant et à la négligence éducative.
Conditions d'éducation compromises sans négligences envers l'enfant	Conditions de vie (cumul de difficultés quotidiennes, comportement de l'enfant, fragilité des parents, etc.) qui mettent la personne responsable de l'enfant en difficulté pour mener une conduite éducative.
Violences sexuelles/abus sexuels envers l'enfant	Comportements de nature sexuelle à l'encontre de l'enfant/du jeune impliquant ou non un contact physique. Inspections corporelles inadéquates, atteintes à l'intimité, dévalorisation du corps, confidences érotiques, séduction ou emprise du corps de l'enfant comme objet de satisfaction sexuelle, toute forme de relation sexuelle avec ou sans pénétration.
Violences au sein du couple	Dans un cadre intrafamilial, la violence au sein du couple recouvre les situations <ul style="list-style-type: none"> a) Violence conjugale. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qui implique un rapport de domination qui s'exerce par les brutalités physiques, psychologiques ou sexuelles, ayant pour but d'imposer sa volonté à l'autre, de le dominer jusqu'à sa capitulation et sa soumission b) Conflit de couple avec violence. Le mineur est témoin direct ou indirect de violence au sein du couple actuel ou entre les ex-conjoints, qu'elles soient verbales, physiques ou psychologique, sans rapport de domination. Dans les deux cas, le mineur/jeune majeur est présent et assiste aux scènes de violence où en est le témoin indirect.
Comportement du mineur mettant en danger sa sécurité ou sa moralité	Comportements de l'enfant qui le placent en situation de danger physique ou psychologique (consommation abusive de psychotrope, tendances suicidaires, automutilation, fugue, prostitution, comportement à risque).
Mineur privé de la protection de sa famille	On se réfère ici à la situation dans laquelle un mineur est privé temporairement ou définitivement de la protection de sa famille (mineur hors du domicile familial livré à lui-même, en rupture familiale et/ou sociale et/ou affective ; mineur ayant quitté son pays d'origine et se retrouvant seul et/ou sans ressource sur le territoire français).

4.1 Les types de danger évoqués durant les sollicitations traitées

Un enfant qui subit le même type de danger par des auteurs présumés différents est comptabilisé une seule fois dans ce type de danger. Un même enfant qui subit différents types de dangers par différents auteurs présumés est comptabilisé dans chaque type de danger évoqué.

En 2021, comme pour les années précédentes, les violences psychologiques représentent le premier type de danger évoqué lors des sollicitations, parmi l'ensemble des dangers évoqués. Elles représentent 27,4% des dangers évoqués. Les négligences envers l'enfant et les violences physiques représentent respectivement 22,7% et 18,6% des dangers évoqués. Une légère baisse des violences psychologiques et des violences physiques et une légère hausse des négligences envers l'enfant sont observées en 2021 par rapport à l'année précédente (respectivement 30,4%, 20,0% et 20,9% en 2020).

Tableau 11: Types de danger évoqués lors des différentes sollicitations

Types de dangers évoqués	Sollicitations classées en AI		Sollicitations classées en IP		Ensemble des sollicitations traitées	
	Nombre de danger	%	Nombre de danger	%	Nombre de danger	%
Violences psychologiques	4547	28,5	16794	27,1	21341	27,4
Négligences envers l'enfant	2256	14,2	15427	24,9	17683	22,7
Violences physiques	3351	21,0	11164	18,0	14515	18,6
Conditions d'éducation compromises	1901	11,9	6647	10,7	8548	11,0
Violences au sein du couple	1067	6,7	5119	8,3	6186	7,9
Comportement du mineur	1386	8,7	4321	7,0	5707	7,3
Violences sexuelles	1282	8,0	2236	3,6	3518	4,5
Mineur privé de la protection de sa famille	153	1,0	283	0,5	436	0,6
Total des types de dangers évoqués	15943	100,0	61991	100,0	77934	100,0

Source : données issues de LISA, Snated 2022

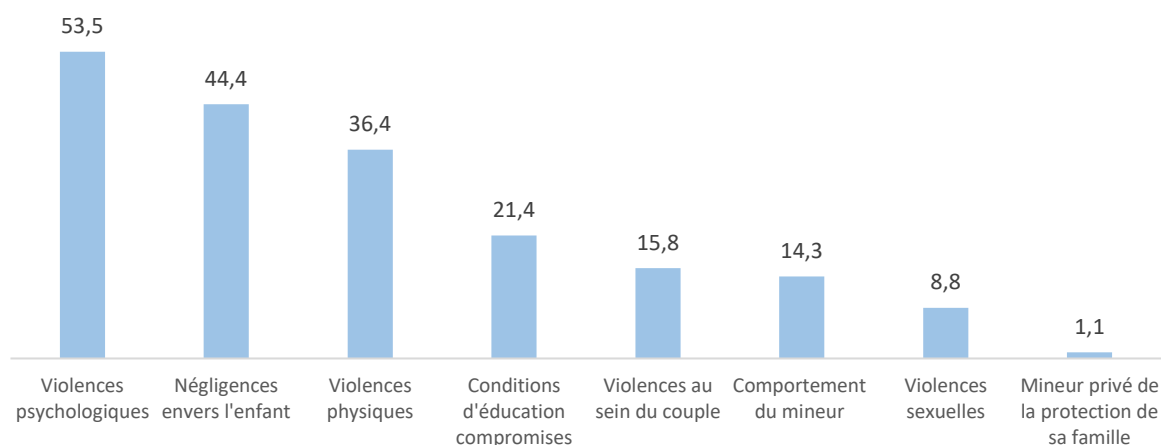
La proportion relativement grande des mentions de violences sexuelles évoquées dans les sollicitations classées en « Aide Immédiate » s'explique en partie par le fait que l'item inclut plusieurs types de comportements, certains délictueux et d'autres relevant de « comportements préoccupants en lien avec la sexualité ». Il arrive régulièrement que des situations d'agressions sexuelles soient classées en « Aide Immédiate », faute d'identifiants. Dans ce cas elles donnent systématiquement lieu à des signalements auprès du procureur de la République.

Plusieurs types de danger peuvent être évoqués sur un même enfant lors d'une sollicitation. C'est souvent le cas puisque pour le tiers (30,8%) des enfants en danger ou en risque de l'être évoqué lors des sollicitations, au moins deux types de danger sont évoqués. Un seul type de danger est évoqué

pour plus de la moitié (58,6%) des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations traitées.

Ainsi, rapportées au nombre de sollicitations traitées durant l'année 2021, les violences psychologiques sont évoquées dans un peu plus d'une sollicitation sur deux (53,5%). Les négligences envers l'enfant sont évoquées dans un peu plus de quatre sollicitations sur dix et les violences physiques sont quant à elles évoquées dans un peu moins de quatre sollicitations sur dix (36,4%).

Figure 21: Part des dangers évoqués selon le nombre de sollicitation



4.2 Les dangers évoqués selon l'âge des enfants

Quel que soit l'âge⁷ des enfants, les violences psychologiques prédominent sauf chez les plus jeunes de moins de 3 ans. Ces derniers sont les premiers concernés par des situations de négligences envers l'enfant (31,7%) et les conditions d'éducation compromises (15,7%). Les comportements du mineur mettant en danger sa santé, sa sécurité et sa moralité sont plus du fait des adolescents et jeunes (surtout les 15-21 ans). Ils sont également les plus concernés par l'absence d'une protection familiale.

Tableau 12: Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants (en %)

Répartition par âge selon le type de danger	Moins de 3ans	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-17 ans	18-21 ans
Violences psychologiques	24,3	26,1	28,7	28,0	28,1	27,2
Négligences envers l'enfant	31,7	26,0	23,7	19,5	17,3	17,8
Violences physiques	12,3	18,6	20,2	20,0	19,5	17,8
Conditions d'éducation compromises	15,7	11,8	10,7	9,3	7,6	9,9
Violences au sein du couple	14,1	10,7	8,3	5,6	3,5	6,3
Comportement du mineur	0,1	1,3	3,7	12,1	17,0	14,3
Violences sexuelles	1,7	5,6	4,7	5,1	4,6	5,2

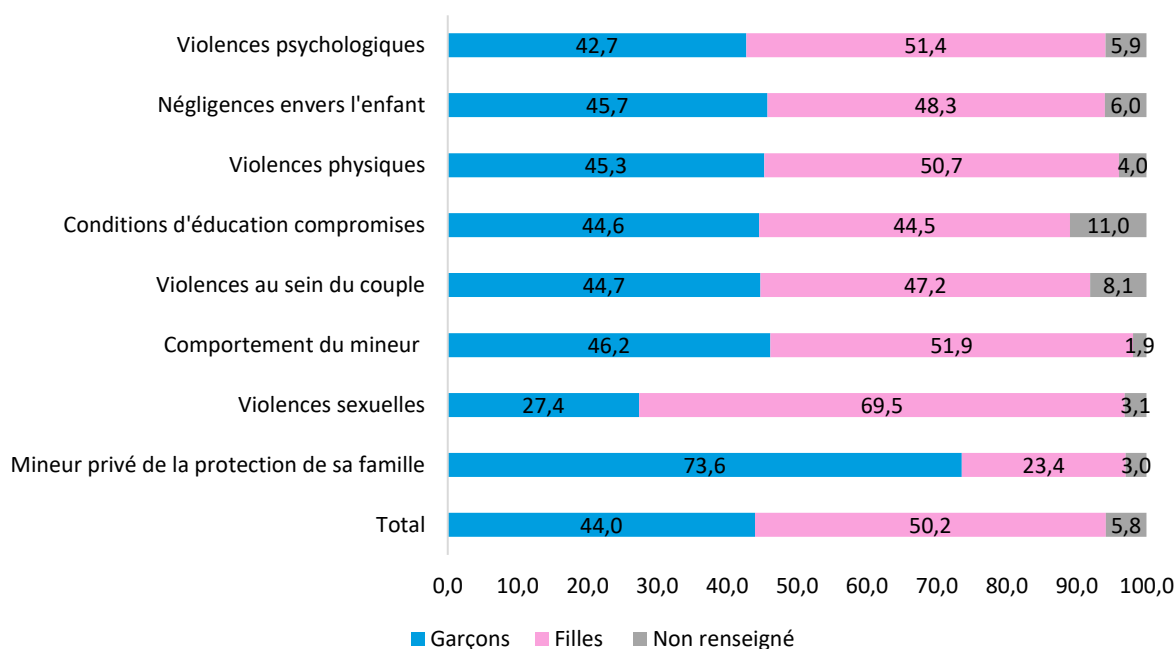
⁷ L'âge n'est pas renseigné dans 2,3% des sollicitations.

Mineur privé de la protection de sa famille	0,0	0,0	0,1	0,3	2,4	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : données issues de LISA, Snated 2022

La moitié des enfants (50,2%) subissant au moins un type de danger est une fille contre 44,0% de garçons. Le sexe n'est pas renseigné pour 5,8% des enfants évoqués. Les filles sont beaucoup plus concernées par les cas de violences sexuelles (69,5%) que les garçons (27,4%). Plus de sept jeunes privés de la protection de leur famille sur dix sont des garçons. Ceci s'explique par la très grande majorité de garçons au sein de la population des Mineurs Non Accompagnés.

Figure 22: Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger



4.3 Les caractéristiques des auteurs présumés

Étant donné que les mineurs se mettant en danger par leur comportement sont les auteurs de ce type de danger, ce dernier n'est pas pris en compte dans les analyses ci-après. Le type de danger « mineur privé de la protection de sa famille » est également exclu des analyses, compte-tenu de la forte proportion d'auteurs « non désignés » dans cette catégorie.

Les catégories d'auteurs présumés se déclinent ainsi :

Famille proche : parents, beaux-parents, grands-parents, frère, sœur, demi-frère, demi-sœur.

Autre membre de la famille : oncle, tante, cousin, cousine, etc.

Entourage : ami de la famille, camarade, parent de camarade, petit(e) ami(e), autre personne connue de l'enfant, voisin.

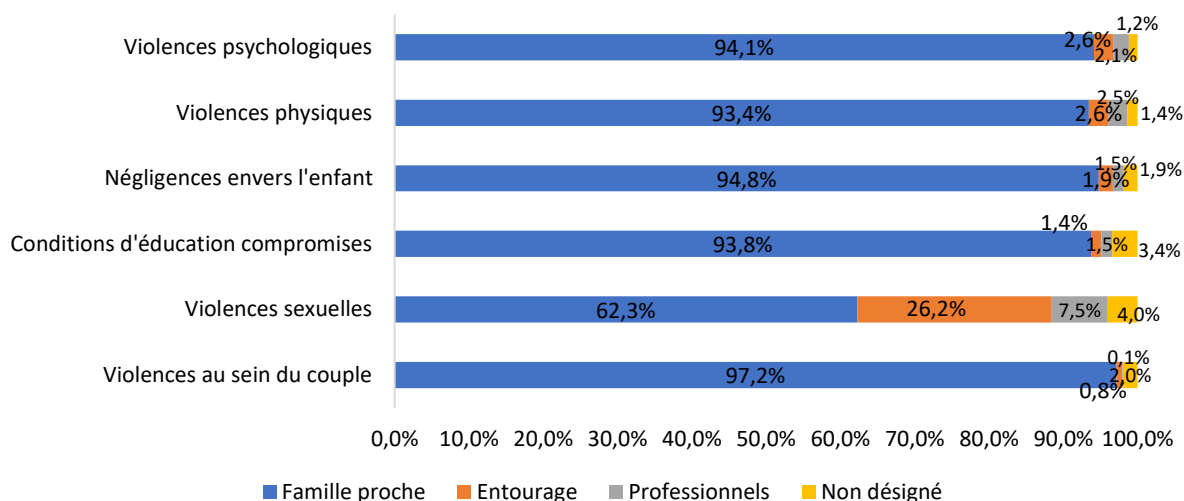
Professionnels : professionnel d'accueil de l'enfance, d'établissement d'accueil, enseignant, autre personne de l'éducation nationale, élu, personnel de mairie, professionnel de santé, professionnel du département, professionnel exerçant en institution, autre professionnel institutionnel, intervenant artistique-sportif.

Autre : autre personne non citée précédemment.

Non désigné : personne ne donnant pas son identité et/ou sa qualité.

Les dangers auxquels sont exposés les enfants surviennent majoritairement dans leur environnement familial. Plus de neuf auteurs présumés sur dix de ces dangers évoqués sur mineurs lors des sollicitations traitées par le service en 2021 sont des membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être et ceci quel que soit le type de danger. Cependant, lorsque des faits de violences sexuelles sont évoquées, 62,3% des auteurs présumés sont membres de la famille proche de l'enfant, 26,2% proviennent de l'entourage de l'enfant et 7,5% des auteurs présumés sont des professionnels en charge de l'enfant. L'identité de l'auteur présumé n'est pas connue dans 4% des situations lorsqu'une violence sexuelle est évoquée.

Figure 23: Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés

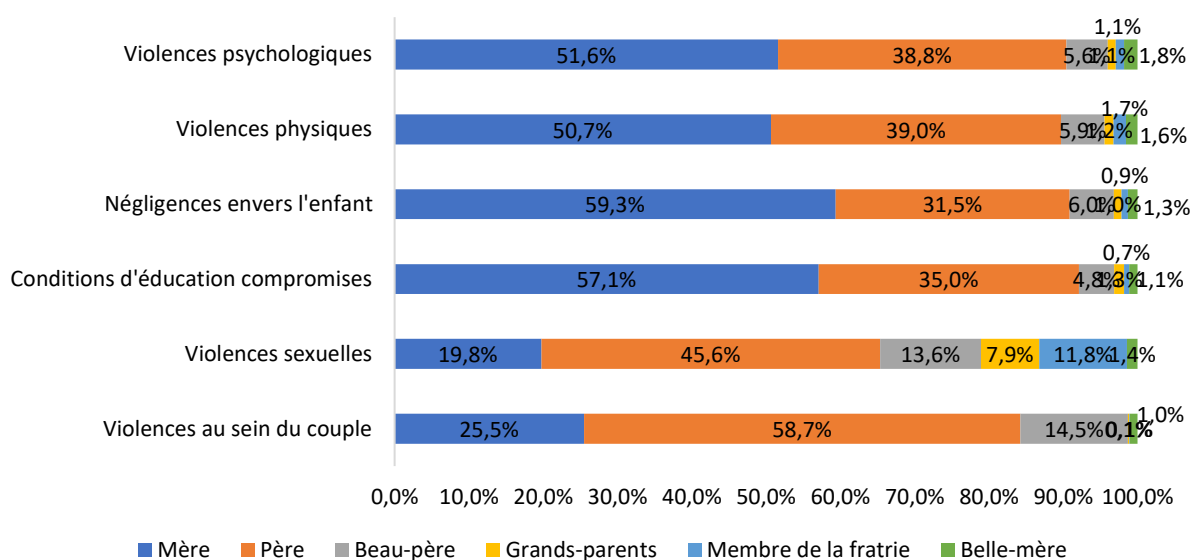


La répartition des dangers au sein de la catégorie des membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être montre que les mères sont davantage auteurs que les pères dans le cas des violences psychologiques, physiques, des négligences et des conditions d'éducation compromises. Ceci est en mettre en relation avec le lieu de vie principal des enfants qui vivent beaucoup plus avec leur mère. Elles représentent la moitié des auteurs présumés dans le cas des violences psychologiques (51,6%) et des violences physiques (50,7%), tandis que les pères sont auteurs présumés de ces deux

types de danger dans un peu moins de quatre situations sur dix. Les mères sont beaucoup plus désignées comme auteurs présumés lors des situations de négligences envers l'enfant et lors des situations où l'éducation est compromise (dans près de 6 situations sur 10). Toutefois, elles le sont moins dans les situations de violences sexuelles et de violences au sein du couple.

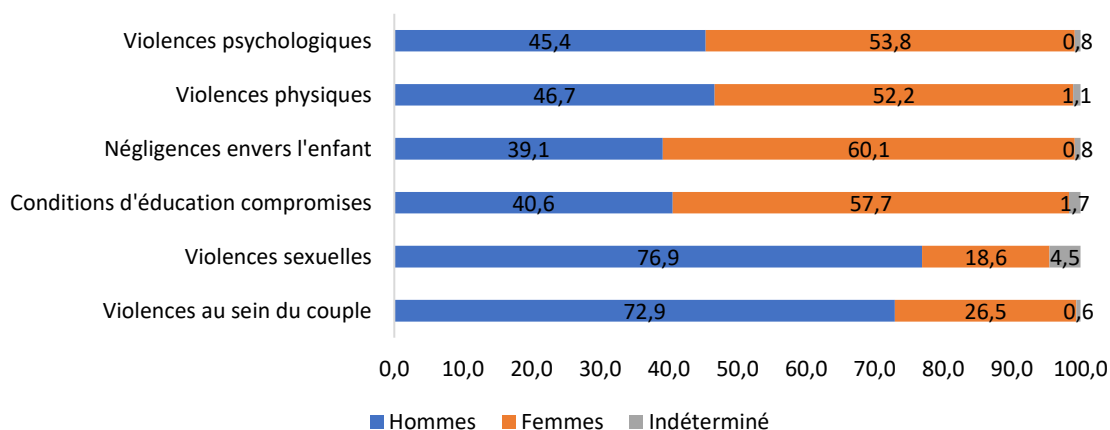
En effet, les pères représentent 58,7% des auteurs présumés et les beaux-pères 14,5% des auteurs présumés lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée. C'est le cas également des violences sexuelles puisque 45,6% des auteurs présumés dans ce genre de situation est le père de l'enfant en danger ou en risque de l'être, 13,6% des beaux-pères et 7,9% des grands-parents. Les violences sexuelles proviennent également des membres de la fratrie (frère, sœur, demi-frère, demi-sœur) puisque ces derniers représentent 11,8% des auteurs présumés pour ce type de danger.

Figure 24: Profil des membres de la famille proche selon le type de danger



Durant les sollicitations traitées par le service en 2021, les dangers exercés sur les enfants évoqués proviennent majoritairement des femmes sauf dans les cas où des faits de conflits de couples ou de violences sexuelles sont évoqués.

Figure 25: Sexe des auteurs présumés selon le type de danger



A retenir sur les caractéristiques des dangers évoqués

- Comme les années précédentes, les violences psychologiques représentent le premier type de danger évoqué lors des sollicitations traitées par le service. Elles sont suivies des négligences envers l'enfant et des violences physiques qui représentent à eux trois au moins 7 dangers sur 10.
- Un seul type de danger est évoqué pour la moitié des sollicitations traitées.
- Les négligences envers l'enfant concernent davantage des jeunes enfants.
- Plus de 6 enfants sur 10, concernés par des violences sexuelles sont des filles.
- La majorité des enfants privés de la protection de leurs familles sont des garçons.
- Les catégories d'auteurs présumés les plus concernés par les violences physiques et sexuelles sont des hommes issus de l'entourage et/ou des professionnels.
- Les hommes sont également les plus concernés en tant qu'auteurs de violences au sein du couple (les pères et les beaux-pères).

Focus sur les situations de violences au sein du couple évoqués au 119 en 2021

Au « 119 », les situations de violences au sein du couple dont les enfants sont témoins et donc victimes sont répertoriées et renferment deux types de sous-violences : « les conflits de couple avec violences » et les « violences conjugales ». Ces deux types de danger impliquent une situation de domination dans le cas des violences conjugales et de non-domination dans le cas des conflits de couple avec violence. Lors d'une sollicitation évoquant ce type de danger, les professionnels du service peuvent avoir des informations nécessaires de la part de la personne qui contacte le service pour catégoriser ces formes de violences. Dans le cas contraire, l'information est uniquement renseignée comme violences au sein du couple, ce qui entraîne des différences de nombre entre les violences au sein du couple et la somme des conflits de couple avec violences et violences conjugales.

❖ Catégorisation des violences au sein du couple

En 2021, le 119 a été sollicité 6 186 fois pour au moins une situation évoquant des violences au sein du couple dont 82,8% ont abouti à une transmission à la cellule de recueil des Informations Préoccupantes des départements concernés et 17,2% à une réponse d'Aide Immédiate apportée par les professionnels du service.

Lorsque l'information est connue, ces situations de violences au sein du couple étaient des violences conjugales dans un peu plus de la moitié des sollicitations (56,6%) ou des situations de conflit de couple avec violences dans un peu plus de deux sollicitations sur dix (21,9%). Toutefois, dans 21,4% des situations, les professionnels du service ne disposaient pas d'informations suffisantes pour catégoriser l'ensemble des sollicitations durant lesquelles une situation de violence au sein du couple est évoquée.

Tableau 13: Types de violences au sein du couple évoqués lors des sollicitations

Types de violences	Sollicitations classées en Aide Immédiate		Sollicitations classées en Information Préoccupante		Ensemble des sollicitations	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Conflit de couple avec violences	132	9,7%	1226	90,3%	1358	100%
Violences conjugales	655	18,7%	2848	81,3%	3503	100%
Non spécifié	280	21,1%	1045	78,9%	1325	100%
Violences au sein du couple	1067	17,2%	5119	82,8%	6186	100%

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

Il est important de noter que dans 10% des sollicitations durant lesquelles une situation de violence au sein du couple est évoquée au « 119 » en 2021, les personnes ont également évoqué des recours

ou des décisions antérieures du juge des affaires familiales (JAF) ou encore des orientations proposées par les professionnels du service vers ce juge en plus de la transmission de l'Information Préoccupante.

L'appelante est séparée de M. le père de ses enfants depuis 7 ans. Elle précise que cette séparation a eu lieu dans un contexte de violences conjugales à son égard. Monsieur vit à nouveau avec son ex-femme avec laquelle il avait eu un fils âgé aujourd'hui de 17 ans, lequel vit avec ses parents. L'appelante vit en nouvelle union depuis 4 ans, union dont est issue une petite fille âgée d'un an et demi. Ce dernier a demandé la résidence principale des enfants à son domicile et l'a obtenue par jugement du JAF. L'appelante indique avoir eu un problème avec son avocate, laquelle ne s'était pas montrée diligente dans ce dossier. Depuis 2020, les enfants ont donc leur résidence principale chez leur père. Ils vivent avec ce dernier, la compagne de ce dernier et leur grand demi-frère âgé de 17 ans. Ils passent la moitié des vacances chez leur mère, cette dernière résidant dans une autre ville. Depuis qu'ils vivent chez leur père, les enfants rapportent des éléments inquiétants. Ils assistent à des disputes très régulières et violentes entre leur père et leur belle mère : ces deux derniers s'insultent et se jettent des objets au cours de ces conflits.

❖ **Les personnes ayant sollicité le service lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée**

Comme pour l'ensemble des sollicitations traitées par le service en 2021, les membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations représentent le premier type de correspondants qui sollicitent le service. Cependant, ils sont un peu moins nombreux à contacter le service (25,1%) lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée comparativement à l'ensemble des sollicitations traitées (33,3%) à l'exception des grands-parents qui ont sollicité un peu plus le service pour ce type de violence (5,8% contre 4,4% pour l'ensemble). Les autres membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être contactent quant à eux un peu plus le service dans les cas des violences au sein du couple (8,8%) qu'en général (5,2%) ainsi que les voisins qui représentent 19,7% des correspondants lors d'une sollicitation pour des faits de violences au sein du couple qu'en général (contre 11,1%). Les mineurs qui sont concernés par les situations de violence au sein du couple dont ils sont potentiellement témoins sollicitent beaucoup moins le « 119 » que pour les autres types de dangers (6,1% contre 13,3%).

Tableau 14: Qualité du correspondant lors des sollicitations évoquant des violences au sein du couple

Qualité du correspondant	Violence conjugale		Conflit de couple avec violences		Violences au sein du couple	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Mère	421	12,0%	57	4,2%	614	9,9%
Père	198	5,7%	92	6,8%	405	6,5%
Grands-parents	215	6,1%	76	5,6%	356	5,8%
Beaux-parents	30	0,9%	14	1,0%	58	0,9%
Membre de la fratrie	72	2,1%	27	2,0%	119	1,9%
Sous-total famille proche	936	26,7%	266	19,6%	1552	25,1%

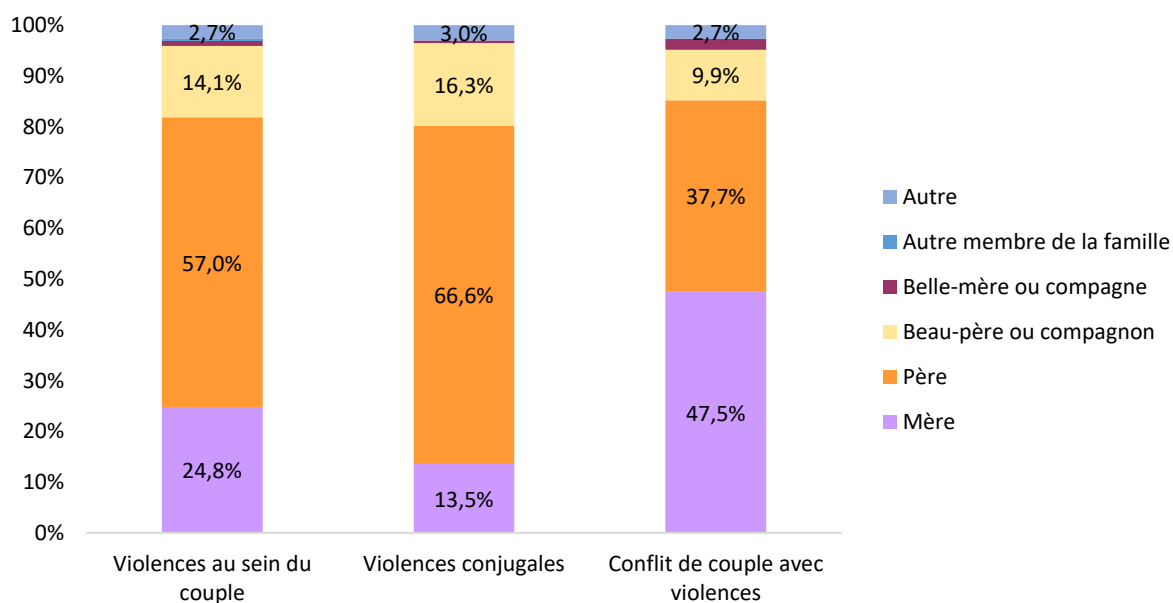
Autre membre de la famille	312	8,9%	132	9,7%	547	8,8%
Mineur concerné	252	7,2%	44	3,2%	376	6,1%
Jeune majeur concerné	31	0,9%	4	0,3%	39	0,6%
Voisin	471	13,4%	432	31,8%	1218	19,7%
Entourage	343	9,8%	71	5,2%	546	8,8%
Professionnel	292	8,3%	56	4,1%	451	7,3%
Autre	222	6,3%	73	5,4%	384	6,2%
Non désigné	643	18,4%	280	20,6%	1073	17,3%
Total	3502	100,0%	1358	100,0%	6186	100,0%

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

❖ Qualité des auteurs présumés évoqués lors des sollicitations pour des faits de violences au sein du couple

Parmi les sollicitations évoquant des violences au sein du couple, ces dernières sont majoritairement du fait des parents de l'enfant (père et mère). Ils représentent un peu plus de huit auteurs présumés évoqués sur dix (81,8%). Les violences au sein du couple semblent particulièrement masculines puisque 71,1% des auteurs présumés sont des hommes (les pères et les beaux-pères). Lorsqu'il s'agit de violences conjugales, les hommes sont particulièrement indexés comme auteurs puisqu'ils représentent 82,9% dont les pères majoritairement (66,6%). Dans le cas des conflits de couple avec violence, les mères sont plus évoquées comme auteurs puisqu'elles représentent 47,5% contre 37,7% des pères parmi l'ensemble des auteurs présumés évoqués lors des sollicitations.

Figure 26: Qualité des auteurs présumés lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée



❖ Autres types de danger associés aux violences au sein du couple

En général, lorsque le service est sollicité pour des situations de violences au sein du couple, d'autres éléments de danger sont également évoqués. Il s'agit souvent des violences psychologiques sur l'enfant dans près de quatre situations sur dix (37,6%), d'autant plus lorsque c'est un conflit de couple avec violence (42,3%). Ces situations sont suivies des négligences envers l'enfant (dans 28,4% des cas). Les violences physiques et les conditions d'éducatrices compromises sont beaucoup plus présentes en cas de violences conjugales.

Tableau 15: Autres types de dangers associés aux violences au sein du couple et évoqués lors des sollicitations

Autres types de dangers associés	Violences conjugales		Conflits de couple avec violence		Violences au sein du couple	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Violences psychologiques	1694	34,8%	695	42,3%	3057	37,6%
Négligences envers l'enfant	1377	28,3%	543	33,0%	2313	28,4%
Violences physiques	1178	24,2%	279	17,0%	1797	22,1%
Conditions d'éducatrices compromises	413	8,5%	60	3,6%	610	7,5%
Comportement du mineur	117	2,4%	46	2,8%	217	2,7%
Violences sexuelles	88	1,8%	21	1,3%	143	1,8%
Total	4867	100,0%	1644	100,0%	8137	100,0%

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

❖ Éléments de contextes associés

Pour qualifier au mieux une situation, les professionnels du service recueillent également des éléments de contexte liés aux enfants évoqués, à leurs parents ainsi qu'à leur milieu de vie. Lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée, les problèmes de divorce ou de séparation des parents sont les premiers éléments contextuels évoqués (15,4% des éléments). Cette situation est un peu moins présente lorsqu'il s'agit des conflits de couple avec violence où les situations de pleurs, cris ou hurlements des enfants représentent le premier élément de contexte évoqué.

Tableau 16: Éléments de contexte évoqué lors des sollicitations pour fait de violences au sein du couple

Éléments de contexte évoqués	Violences conjugales		Conflits de couple avec violence		Violences au sein du couple	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%
Divorce/séparation	414	15,5%	122	11,0%	737	15,4%
Pleurs / cris / hurlements	185	6,9%	167	15,1%	440	9,2%
Souffrance psychique	257	9,6%	82	7,4%	422	8,8%
Consommation d'alcool	242	9,1%	74	6,7%	403	8,4%
Attitudes de crainte - inhibition - repli sur soi	191	7,2%	26	2,4%	276	5,8%
Problèmes éducatifs	128	4,8%	85	7,7%	268	5,6%
Consommation de drogue	125	4,7%	59	5,3%	227	4,7%
Problème dans la prise en charge quotidienne de l'enfant	67	2,5%	79	7,1%	193	4,0%
Difficultés relationnelles entre parents et enfants	96	3,6%	45	4,1%	161	3,4%
Climat de violence intrafamiliale	95	3,6%	25	2,3%	142	3,0%

Suivi administratif ou judiciaire	66	2,5%	42	3,8%	123	2,6%
Agressivité et/ou agitation	65	2,4%	21	1,9%	122	2,5%
Souffrance psychique	82	3,1%	18	1,6%	121	2,5%
Livré à lui-même	50	1,9%	37	3,3%	112	2,3%
Problème d'hygiène	31	1,2%	13	1,2%	69	1,4%
Troubles psychiques/psychiatriques	51	1,9%	4	0,4%	66	1,4%
Difficultés relationnelles avec l'enfant	51	1,9%	30	2,7%	91	1,9%
Difficultés relationnelles avec les parents	45	1,7%	15	1,4%	70	1,5%

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

L'appelante nous indique s'est séparée de M. le père de sa fille de 6 ans dans un contexte de violences conjugales, il y a plusieurs années de cela. Monsieur a été condamné à l'époque, à trois mois de prison avec sursis et d'une obligation de soin.

Madame a refusé de lui remettre l'enfant pendant une durée d'un an après avoir constaté la présence de bouteilles d'alcool dans la voiture, d'une absence de siège auto et d'assurance voiture. Après ordonnance du juge il peut actuellement voir sa fille un weekend sur deux et pendant les vacances scolaires. L'appelante reproche à monsieur de ne pas faire la toilette à sa fille qui reviendrait toujours dans un état de saleté important. Elle a fait faire une attestation médicale dans ce sens. De plus, sa fille évoque des violences conjugales entre son père et sa nouvelle compagne qui lui font peur. Elle exprimerait sa crainte à son père qui s'excuserait auprès d'elle. L'enfant dit qu'elle se bouche les oreilles et qu'elle a peur pour sa belle-mère. L'appelante a porté plainte en raison du manque d'hygiène et des violences conjugales évoquées. Le père boirait beaucoup et se bagarrerait avec son entourage. Elle précise que sa fille devient agitée et manifeste à son encontre des marques d'agressivité, ce qu'elle ne faisait pas avant. Elle a cherché des contacts avec des pédopsychiatres mais ils ne prendraient aucun nouveau patient. Elle précise être au RSA et avoir peu de moyens financiers. Elle demande si les professionnels de terrain peuvent l'aider à trouver un espace de parole pour sa fille. Au regard des faits évoqués, nous sollicitons une intervention sociale.

Focus sur les réseaux sociaux : entre source de danger et moyen d'alerte

En 2021, les réseaux sociaux ont été mentionnés dans 596 sollicitations du 119, que celles-ci aient eu lieu lors d'un entretien téléphonique ou marginalement par l'utilisation du formulaire en ligne. Si les références aux réseaux sociaux n'apparaissent que dans un nombre très limité de sollicitations (environ 1,5 %) celles-ci ont tendance à augmenter au fil des années.

Tableau 17: Evolution du nombre de sollicitations évoquant au moins un réseau social

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sollicitations classées en Aide Immédiate (AI)	52 (0,2%)	68 (0,2%)	112 (0,3%)	139 (0,4%)	138 (0,4%)	205 (0,2%)	184 (0,5%)
Sollicitations classées en Information Préoccupante (IP)	82 (0,3%)	161 (0,5%)	182 (0,5%)	193 (0,6%)	220 (0,6%)	374 (0,9%)	412 (1,0%)
Total des sollicitations traitées	134 (0,4%*)	229 (0,7%)	294 (0,9%)	332 (1,0%)	358 (1,1%)	579 (1,5%)	596 (1,5%)

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

*pourcentage calculé par rapport au total des sollicitations traitées

Quand nous parlons ici de réseaux sociaux, c'est au sens large comprenant les réseaux avec profils mais aussi les messageries, les deux outils tendant à se rapprocher de plus en plus en termes de fonctionnalités. Il s'agit ici principalement de Facebook, Instagram, Snapchat, Tik-Tok et de la plateforme Discord.

Si l'attention du public a été attirée sur les dangers de l'internet en général et des réseaux en particulier, on pense au cyberharcèlement, ces problématiques sont également traitées par des organismes spécialisés, comme le 3018 animé par E-Enfance, numéro mis en valeur par l'Education nationale.

Le 119 prend en charge les problématiques de mise en danger directement liées aux réseaux sociaux, mais celles-ci sont relativement peu nombreuses : 11 situations en 2021 (pour 8 en 2020). Quand les réseaux sont mentionnés lors des communications avec le 119, c'est le plus souvent de manière incidente et connexe à la situation. Soit comme source des informations ayant conduit à l'appel, soit comme élément contextuel ou élément d'un ensemble de dangers beaucoup plus vaste.

Une étude qualitative menée sur 97 comptes-rendus d'entretiens, choisis de manière aléatoire, met en évidence, la très grande diversité de situations en relation avec l'usage des réseaux sociaux. Il n'y a donc pas de « situation type » mais une infinité de contextes d'utilisation des réseaux et des effets multiples. L'usage des réseaux est en effet tellement banalisé aujourd'hui qu'il ne saurait être réduit à une problématique particulière, comme celle de mise en danger de leurs jeunes utilisateurs.

Les réseaux sociaux : une affaire de filles (et de femmes) ?

Quand nous parlons ici d'utilisateurs, on pourrait presque dire utilisatrices. Dans une grande majorité des cas, les personnes mentionnées comme usagères des réseaux sociaux sont des femmes, principalement des jeunes filles âgées de 11 à 16 ans mais aussi un nombre significatif de mères de familles. Ce constat fait écho à ceux établis par les professionnels du secteur qui constatent une plus grande présence des femmes sur certains d'entre eux. La plateforme Tik-Tok est utilisée par 62 % des filles de 11-14 ans et 47 % des 15-18 ans (38 et 20 % de garçons pour ces tranches d'âges). 80 % des filles de 11-14 ans ont Snapchat, pour 70 % de garçons⁸. Mais à ce stade, nous ne pouvons pas formuler d'hypothèse sur la très significative sur-représentation des filles dans les contacts au 119 mentionnant les réseaux sociaux, faute de possibilité d'accès à des données comparatives suffisamment précises. L'écart est en tous cas très supérieur à la moyenne nationale.

Les études sur l'utilisation des réseaux sociaux par les adultes montrent que la France est plutôt au nombre des nations dont les citoyens lui consacrent le moins de temps : une heure et trente-six minutes par jour⁹. Mais comme il s'agit d'une moyenne, on peut imaginer que certaines personnes y passent beaucoup plus de temps.

Pour des parents carencés, les réseaux sociaux peuvent être le vecteur d'une mise en scène de leur vie quotidienne, incluant leurs enfants. Si les mises en scènes ou les directs ont pour vocation d'être « amusants », les situations peuvent relever de la maltraitance. *Ainsi un grand nombre d'internautes scandalisés ont alerté le 119 sur les agissements d'une jeune femme et d'un jeune couple de ses amis. Cette situation a fait l'objet de signalements sur la plateforme Pharos et un retour de la CRIP mentionne l'ouverture d'une information judiciaire. Cette situation paradoxale, emblématique de certaines dérives d'internet, a été largement médiatisée, la jeune mère se trouvant dans un statut de « vedette », invitée à des débats sur des chaînes Youtube etc.*

Les réseaux sociaux comme moyen de communication

Les téléphones connectés ont bouleversé l'utilisation du téléphone. Aujourd'hui, 87 % des enfants de 12 ans possèdent un téléphone connecté¹⁰. Ceux-ci permettent de basculer du téléphone aux réseaux et les jeunes utilisent indifféremment le réseau téléphonique (souvent par SMS ou MMS) et les applications de messagerie, en déposant des messages textes ou vocaux. Le fait de discuter avec des amis ou sa famille est la première motivation d'utilisation des réseaux pour les 11-18 ans¹¹. Et bien entendu, ces échanges peuvent être aussi l'occasion de faire part aux amis, frères et sœurs majeurs, petit(e)s ami(e)s de leurs difficultés ou de violences subies de la part de leurs parents. Mais ils peuvent également s'adresser à des adultes par ce biais, comme cette jeune de 16 ans qui sollicite son ancienne éducatrice en AEMO avec laquelle elle est toujours en contact. La jeune laissait entendre qu'elle allait très mal et que sa situation familiale était très difficile, sans entrer dans les détails. Elle évoquait des "idées bizarres" et ajoutait : "Y'a pas pire que ce qui se passe actuellement dans ma tête". L'appelante lui a demandé s'il s'agissait d'idées noires, ce que la jeune a confirmé.

Pour les jeunes, les réseaux sociaux sont un moyen d'échanger mais aussi parfois de **se rencontrer** puis de nouer une relation amoureuse. Les possibilités offertes par les téléphones connectés sont aussi de

⁸ <https://blog.digimind.com/fr/tendances/comment-les-jeunes-utilisent-les-reseauxn-france#jeunes11-18>

⁹ <https://blog.digimind.com/fr/tendances/r%C3%A9seaux-sociaux-france-monde-chiffres-utilisation-2021>

¹⁰ <https://www.blogdumoderateur.com/born-social-2020/>

¹¹ <https://blog.digimind.com/fr/tendances/comment-les-jeunes-utilisent-les-reseauxn-france#jeunes11-18>

se filmer, au risque de désagréments. *Tel que ce jeune couple de 15 et 16 ans, elle du département du Nord et lui des Bouches du Rhône. Ils ont réussi à se rencontrer, avec l'accord des parents et ont filmé leurs premiers ébats. Les visages n'étaient pas montrés et c'était juste pour eux. Mais une demi-sœur jalouse a réussi à accéder à la vidéo et l'a montré aux parents de la jeune fille. Les représailles ont été immédiates, avec des menaces contre le garçon et d'importantes violences physiques envers la jeune fille. Mais les relations permises par les réseaux peuvent se révéler problématiques, comme en témoigne l'appel de cet homme de 40 ans qui a rencontré un jeune garçon de 16 ans et contacte le 119 pour se plaindre que celui-ci serait « séquestré » par ses parents.*

Le développement de l'internet et des réseaux a également favorisé le développement d'une **nouvelle forme de relation virtuelle**, dont les protagonistes peuvent parfois penser qu'elle est amoureuse. Des appels sont passés au 119 par des adolescents qui s'inquiètent quant à la situation d'un ami virtuel qui a fait état de mauvais traitements dans sa famille à l'occasion des échanges. La principale difficulté à laquelle sont confrontés les écoutants du 119 va alors être d'obtenir des identifiants suffisamment précis pour permettre une transmission d'Information Préoccupante.

Un usage imprudent et ses conséquences

Des attitudes imprudentes vis-à-vis de l'usage des réseaux sociaux peuvent également être l'occasion de sérieuses mises en danger. *Ainsi Moana¹², 14 ans, qui appelle le service, en pleine détresse. Elle a envoyé des photos d'elle dénudée à un garçon de son âge mais elles seraient tombées entre de mauvaises mains. Depuis, elle est victime de chantage et contrainte à s'exhiber sur les réseaux sociaux pour un garçon majeur et des tiers, sous peine de voir les vidéos rendues publiques. Elle n'ose pas en parler à ses parents. Jennah, 14 ans elle aussi, dit que son compte a été piraté et alerte une professionnelle en charge d'une évaluation pour le Juge aux affaires familiales : une vidéo d'elle en train de se caresser a été massivement diffusée parmi les élèves du collège. Depuis elle est victime de harcèlement et de menaces. Il y a aussi Lucas, 16 ans, pour lequel sa mère s'inquiète vivement. Elle ne sait pas exactement ce qui s'est passé, mais son fils a été victime de maîtres-chanteurs sur les réseaux sociaux, lui réclamant d'importantes sommes d'argent. Mais il a porté plainte, accompagné par son père. Parfois le harcèlement sur les réseaux accompagne celui par téléphone, comme c'est le cas pour Mélina, 16 ans, persécutée par un ex-petit ami dont on apprend qu'il a pu être aussi violent sexuellement et a cherché à l'entraîner dans une dérive sectaire sur fond de radicalisation.*

Pour d'autres jeunes, comme cette fille de 12 ans livrée à elle-même, l'exhibition sexuelle sur les réseaux sociaux fait partie d'un ensemble de mises en danger dont la consommation de cannabis, l'absentéisme scolaire et la fréquentation de personnes plus âgées inconnues de ses parents.

Le harcèlement sur les réseaux sociaux peut aussi faire partie d'un ensemble. *C'est le cas pour Eloïse, 16 ans, victime d'une agression sexuelle en bas de chez elle par un adulte, parent d'un ex-petit ami. Celui-ci s'en étant vanté, elle a ensuite été agressée physiquement par une fille de la même famille puis harcelée sur les réseaux sociaux.*

Même si aucune mise en danger spécifique n'est repérée, on peut s'inquiéter, comme cette assistante sociale scolaire, de ce qui apparait comme une « **addiction** » de trois sœurs collégiennes aux réseaux sociaux. Parfois l'addiction se combine avec la mise en danger et le risque de chantage. Vincenzo, 13 ans, est sur les réseaux jour et nuit. Il correspond avec des jeunes filles mais sa mère soupçonne de faux profils mal intentionnés. Il semble sous emprise d'au moins deux personnes, ne se lave plus,

¹² Les prénoms utilisés dans ce document sont tous modifiés

devient agressif. Séparés et en conflit, les parents ne parviennent pas à adopter une ligne de conduite commune. La mère est épuisée et semble au bord de l'effondrement.

Un outil de contrôle...

Ce que les internautes montrent d'eux sur les réseaux est **observé avec attention** par leur entourage, avec plus ou moins de bienveillance. Une amie va s'inquiéter de voir une jeune fille de 16 ans afficher des vêtements de marque sur les réseaux, puis suspecter une dérive prostitutionnelle. Communiquant avec elle, elle constate qu'elle n'a pas le contrôle de sa messagerie. Finalement, un bref message sur Snapchat lui apprendra que son amie est aux mains d'un réseau de proxénétisme.

On utilise le terme de « stalker » pour désigner l'utilisation des réseaux sociaux pour surveiller les faits et gestes de quelqu'un. Il peut s'agir d'une vedette mais aussi, par extension du terme, d'une connaissance. Les études sur l'usage des réseaux¹³ montrent que cette motivation est finalement minime chez les jeunes, bien qu'elle accompagne les phénomènes de harcèlement. Mais si les adultes sont généralement étrangers à la terminologie 2.0, ils peuvent se livrer à cette pratique pour contrôler leurs enfants, pas toujours de manière bienveillante. Ainsi, des parents qui désapprouvent l'orientation sexuelle de leur fils vont demander à ses amis de « surveiller » ce qu'il y publie. Pour certains parents, la surveillance des réseaux sociaux va jusqu'à la possession des codes de leurs enfants, la limite entre volonté légitime de les protéger et maltraitance devenant alors ténue. Pour cette mère, souffrant semble-t-il de problèmes psychologiques, cela va jusqu'à répondre aux messages en l'absence de ses enfants. D'autres se conteraient de contrôler ce que leurs enfants partagent sur les réseaux. Mais les réactions sont parfois cause de difficultés majeures. *Ainsi Yasmina, cette jeune fille de 15 ans dont les parents ont jugé qu'elle avait tenu des propos déplacés et nuisant à la réputation de la famille. Son père s'indigne (« Qu'est-ce que les gens vont penser de nous ? ») et lui crache au visage.*

La surveillance des communications d'une jeune fille peut également s'avérer un élément d'inquiétude supplémentaire selon qui l'exerce. *Comme dans le cas où il est exercé par un « petit ami » majeur sur une jeune fille de 14 ans et qui veut restreindre tout contact avec ses copains. « petit ami » par ailleurs installé au domicile de la mère, avec son accord.*

Mais le contrôle des réseaux sociaux et des communications peut également s'exercer au sein du couple parental, un conjoint jaloux empêchant tout contact et dialogue d'une mère avec son ex-mari, père des enfants.

La question de la maîtrise de l'image des mineurs est problématique. En sont-ils maîtres ? Jusqu'à quel point ? Parfois la question peut surgir de manière impromptue et être aussi l'enjeu de conflits de couples. Ainsi cette mère qui contacte le service et parmi les éléments de mécontentement vis-à-vis de la prise en charge de leur fille par son ex-mari met en avant le droit à l'image. Sans l'en avertir, celui-ci aurait laissé leur fille apparaître dans un reportage de France 3, largement répercuté sur les réseaux sociaux.

¹³ <https://blog.digimind.com/fr/tendances/comment-les-jeunes-utilisent-les-reseauxn-france#jeunes11-18>

Un moyen de repérer et d'alerter

Le suivi des publications d'un jeune n'a pas toujours une visée de contrôle. Il peut aussi être l'occasion pour ses amis d'identifier une situation de danger.

Les réseaux sociaux sont utilisés par des jeunes filles mineures pour proposer des photos nues à la vente ou pour rencontrer des hommes dans le cadre d'activités prostitutionnelles. *Mérodie explique que son amie Karima se prostitue avec des hommes majeurs qu'elle rencontre sur les réseaux sociaux (Snapchat et Instagram). Elle leur vend également des photos dénudées d'elle (elle propose des "nude", selon Mérodie). De plus, Karima a réalisé une sextape qui a été diffusée aujourd'hui sur les réseaux sociaux. Dans ce cas, on voit comment les réseaux sont un vecteur de publicité pour des mises en danger, mais aussi le moyen par lequel elles auront été finalement identifiées.*

Pour les enfants, telle cette petite fille de 10 ans seulement, les réseaux sociaux vont être l'endroit où ils **pourront s'exprimer** sur leur situation. Au risque en l'occurrence que leur mère ne s'en aperçoive et ne veuille lui retirer son téléphone. Ou cette adolescente de 14 ans dont les parents sont séparés et qui poste qu'elle « *préfère mourir que d'aller chez son père* ». Ou encore *Lina, 14 ans, qui publie des photos de sa chambre, montrant qu'elle dort sur une simple couverture posée au sol. Dans des situations de crise, les réseaux seront le moyen pour des jeunes comme Chloé, 12 ans. Elle vit chez sa mère, qui répond à ses besoins, mais qui est elle-même en burn-out et semble dépressive. Ayant des pensées suicidaires, les réseaux permettent à Chloé de trouver du réconfort auprès de ses amis.*

Ce survol des situations mentionnant les réseaux sociaux illustre bien leur ambivalence. Compte-tenu de la possession de téléphones connectés par la quasi-totalité des adolescents, il est peu probable qu'un retour en arrière soit envisageable quant à leur utilisation des réseaux sociaux. Celle-ci expose les mineurs à des dangers intrinsèques, dont la diffusion d'éléments d'ordre privé aux conséquences funestes. Les réseaux sont aussi un potentiel vecteur de harcèlement, phénomène massif qui touche également les utilisateurs adultes mais dont l'impact sur les jeunes est sans doute plus grave. Mais les réseaux sociaux et leurs déclinaisons, car ils disposent tous de messageries, sont aussi le moyen privilégié de communication entre jeunes et la première raison de leur utilisation par les 11-18 ans. A ce titre, ils peuvent également être un moyen précieux pour identifier des situations de danger et engager des démarches d'aide.

V. Informations de contextes recueillies lors des sollicitations

Pour contextualiser et analyser les sollicitations parvenant au 119, les professionnels du service recueillent différents types d'informations relatives :

- Au comportement des enfants évoqués et à leur scolarité ;
- Au comportement du ou des parents ou de l'adulte de référence ;
- Au mode de vie des parents et des enfants évoqués ;
- A l'environnement socio-économique des enfants évoqués.

Au cours d'une sollicitation le correspondant peut donner une ou plusieurs informations sur un ou plusieurs enfants et aussi sur leurs parents. Ainsi, le nombre d'informations recueillies peut être supérieur au nombre des sollicitations traitées. Les pourcentages exprimés sont proportionnels aux informations recueillies.

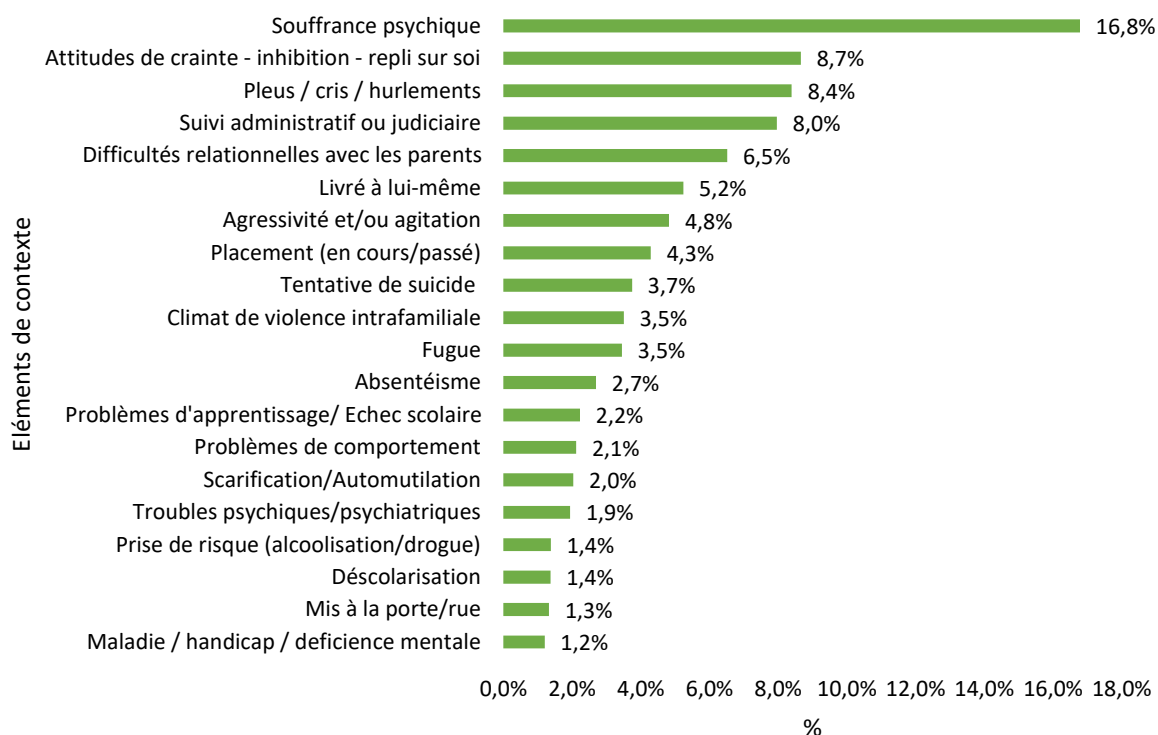
5.1 Les éléments de contexte associés aux enfants

Parmi les informations contextuelles recueillies sur les enfants évoqués lors de l'ensemble des sollicitations traitées, plus de la moitié (59,6%) concernent leur comportement et leur état psychologique ; 33,2% de ces informations concernent le contexte de vie et seulement 7,2% ont rapport à la scolarisation des enfants évoqués lors des sollicitations traitées par le service en 2021.

Les souffrances psychiques sont les premiers éléments de contexte les plus évoqués lors des sollicitations et concernent 16,8% des éléments relatifs aux comportements et à l'état psychologique des enfants. Les attitudes de crainte (8,7%) et les pleurs-cris-hurlements (8,4%) sont également souvent évoqués.

Parmi les informations concernant le contexte de vie des enfants, les plus évoqués sont les suivis administratifs ou judiciaires (8,0%) et les difficultés relationnelles avec les parents (6,5%). (Cf. figure 24)

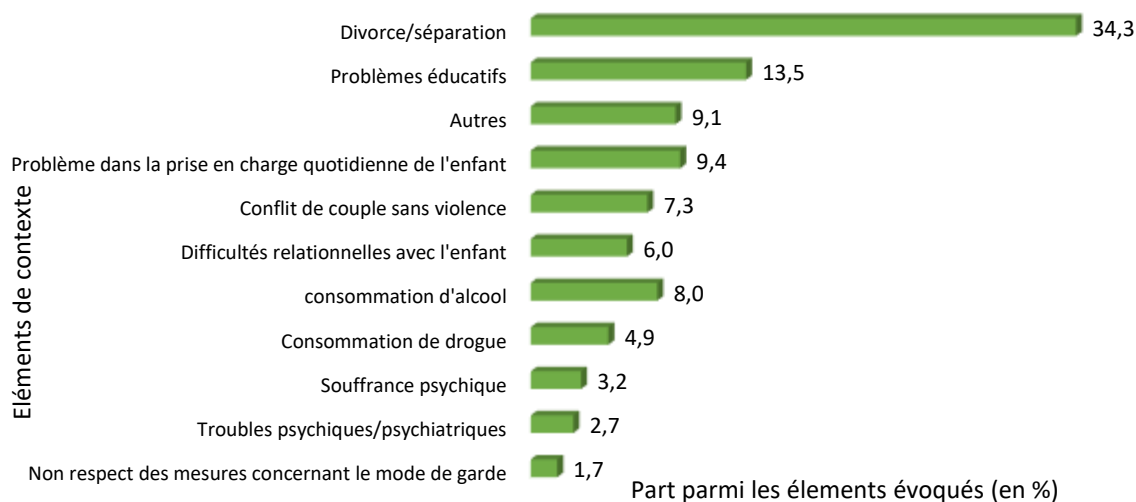
Figure 27: Informations les plus récurrentes relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarisation des enfants évoqués lors des sollicitations traitées



5.2 Les éléments de contexte associés aux parents

Les situations de divorce/séparation sont les premiers facteurs évoqués lors des sollicitations et concernant les parents. Ils sont évoqués dans 34,3% des situations. Ils sont suivis des problèmes éducatifs (13,5%) et des problèmes de prise en charge quotidienne de l'enfant (9,4%). D'autres facteurs liés au comportement des parents sont également associés comme les problèmes de consommation d'alcool (8,0%) ou de drogue (4,9%).

Figure 28: Informations relatives au mode de vie et comportement des parents

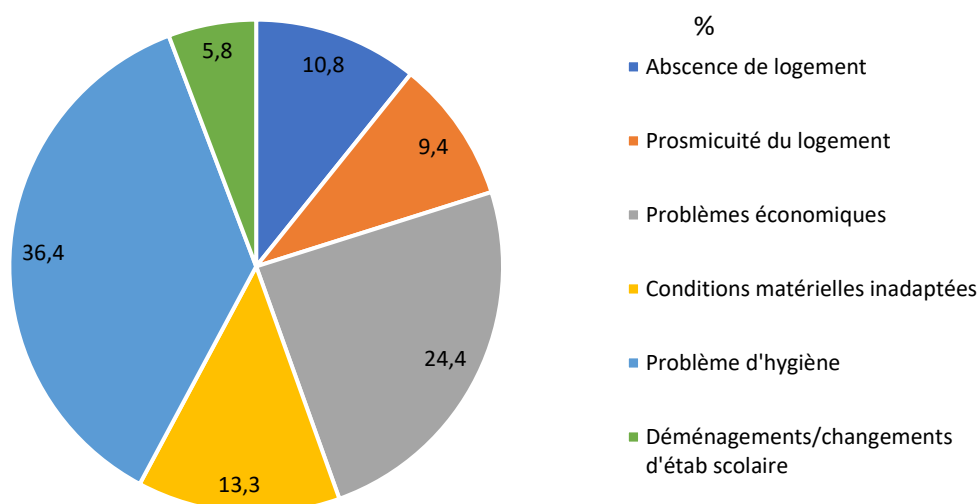


5.3 Les éléments de contexte socio-économique liés à l'environnement de l'enfant

Le contexte socio-économique et environnemental de l'enfant permet d'identifier ce qui constitue des ressources ou des difficultés ayant un impact sur celui-ci. Il permet aux professionnels du service d'affiner la qualification du danger pour une meilleure évaluation des situations par les services départementaux. Ces informations sont les moins évoquées durant les sollicitations.

Lorsque l'information est renseignée, les problèmes d'hygiène du logement sont évoqués dans un peu plus du tiers des situations (36,4%) et les problèmes économiques dans le quart des situations (24,4%). L'absence de logement est évoquée dans plus d'une situation sur dix ainsi que les conditions matérielles inadaptées.

Figure 29: Informations relatives au contexte socio-économique et à l'environnement des enfants



VI. Orientations et suites données aux sollicitations

6.1 Les orientations proposées par le service

En fonction des éléments portés à sa connaissance, le professionnel du service peut orienter le correspondant vers :

- Des services départementaux : service social, protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance ;
- Des services judiciaires : service de police, brigade de protection de la famille, gendarmerie, procureur de la république, juge des enfants, juge des affaires familiales ;
- Des lieux d'écoute et de soins : CMP, CMPP, maison de l'adolescent, numéro vert harcèlement, etc.
- Autres : structures associatives, structures juridiques, professionnels scolaires, défenseur des droits, services d'aides aux victimes, service de médiation, etc.
- Une nouvelle sollicitation du SNATED peut également être proposé pour un complément d'information.

Ce sont majoritairement les sollicitations classées en Aides Immédiates qui reçoivent une orientation vers l'un de ces services. En 2021, 79,9% des sollicitations ayant reçu au moins une orientation de la part des professionnels du « 119 » sont classées en « Aide Immédiate » et 20,1% % des sollicitations classées comme « Information Préoccupante ». Comme pour les années antérieures, l'orientation vers un service juridique reste la première orientation proposée aux correspondants.

Parmi les orientations proposées pour les sollicitations classées en Aides Immédiates, 35,9% concerne les services juridiques et 24,6% vers le « 119 » pour un complément d'information. Les correspondants ont été orientés dans 13,2% des situations vers un lieu d'écoute et de soins et dans 13,4% des situations vers une autre structure.

Lorsqu'il s'agit d'une sollicitation ayant abouti à une transmission, une orientation vers un service juridique a été proposée par les professionnels du « 119 » pour la moitié des situations (53,2%) et une invitation à joindre de nouveau le service pour un complément d'information dans 19,8% des situations. (Cf. tableau 18)

Tableau 18: Types d'orientations proposées par les professionnels du 119

Type d'orientations	Sollicitations classées en Aide Immédiate		Sollicitations classées en Information Préoccupante		Sollicitations traitées	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Services juridiques	5677	35,9	2112	53,2	7789	39,4
Services départementaux	2040	12,9	232	5,8	2272	11,5
SNATED pour complément	3885	24,6	788	19,8	4673	23,6
Lieux d'écoute et de soins	2089	13,2	463	11,7	2552	12,9
Autres structures	2121	13,4	378	9,5	2499	12,6
<i>Personnel scolaire</i>	911	5,8	103	2,6	1014	5,1
<i>Service d'aide aux victimes ou services d'urgence</i>	215	1,4	137	3,4	352	1,8
<i>Service de médiation ou structure associative</i>	468	3,0	51	1,3	519	2,6
Total des orientations	15812	100,0	3973	100,0	19785	100,0

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

6.2 Les retours d'Informations Préoccupantes

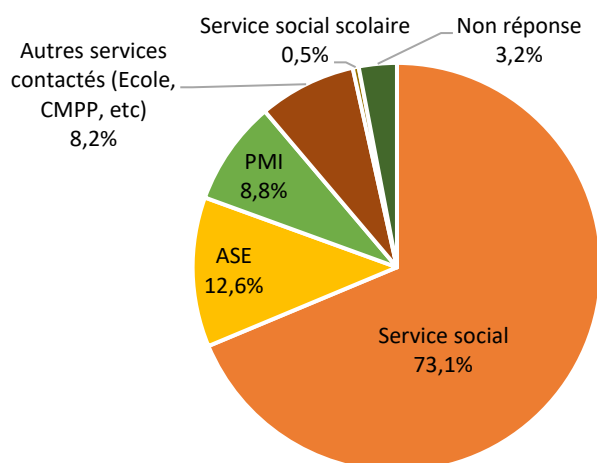
Les retours d'évaluation des situations par les départements permettent au service de prendre connaissance de la suite apportée à l'Information Préoccupante et d'en apprécier l'adéquation avec l'évaluation des appels par les écoutants. Le taux de retour enregistré est difficile à consolider sur une année civile du fait des délais de retours variables entre les départements.

Au 25 mai 2022, 8 383 transmissions effectuées par le service aux centres de recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) des départements sur le total des 22 224 transmissions, ont reçu un retour de la part des départements. Le taux de retour est de **37,7%**.

L'évaluation des situations

Parmi les retours pour lesquels l'information est renseignée, plus de sept évaluations sur dix ont été réalisées par le service social du département (73,1%). Les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) et de la protection maternelle et infantile (PMI) ont également réalisé des évaluations respectivement pour 12,6% et 8,8% des Informations Préoccupantes provenant du 119. Cette information n'est pas renseignée pour 3,2% des retours. (Cf. figure 30).

Figure 30: Organismes ayant réalisé l'évaluation de la situation



Les retours permettent également d'avoir des informations sur la situation des familles des mineurs concernés par la transmission, vis-à-vis du département. Parmi les retours reçus, 21,6% des familles n'étaient pas connues du département et 41,7% étaient connues au préalable soit pour des problèmes éducatifs pour 19,0% d'entre elles, pour des difficultés économiques et sociales pour 8,3% d'entre elles ou pour des problèmes liés au logement pour 2,4% d'entre elles. Les familles qui étaient connues par le département pour des faits de mauvais traitements envers le mineur ou de violences conjugales représentent respectivement 2,2% et 1,8%. Il faut toutefois noter que cette information n'est pas renseignée pour 10,2% des retours reçus par le service.

Tableau 19: Situation des familles par rapport aux départements lors de l'évaluation de la situation

Situation de la famille		Effectif	Part dans le nombre total de retours
Relation vis-à-vis du département	Inconnus du département	1813	21,6%
	Connue pour problèmes éducatifs	1589	19,0%
	Connue pour difficultés économiques et sociales	695	8,3%
	Autres sans précision	547	6,5%
	Connue pour problèmes liés au logement	200	2,4%
	Connue pour mauvais traitement	184	2,2%
	Connue pour difficultés scolaires (absentéisme)	64	0,8%
	Connue pour violences conjugales	148	1,8%
Situations sans suite	Pas de danger ou de risque de danger	1850	22,1%
	Famille non trouvée/non identifiée	300	3,6%
	Mineur n'est plus exposé au danger	93	1,1%
	Départ du mineur	48	0,6%
Non réponse		852	10,2%
Nombre total de retour		8383	100,0%

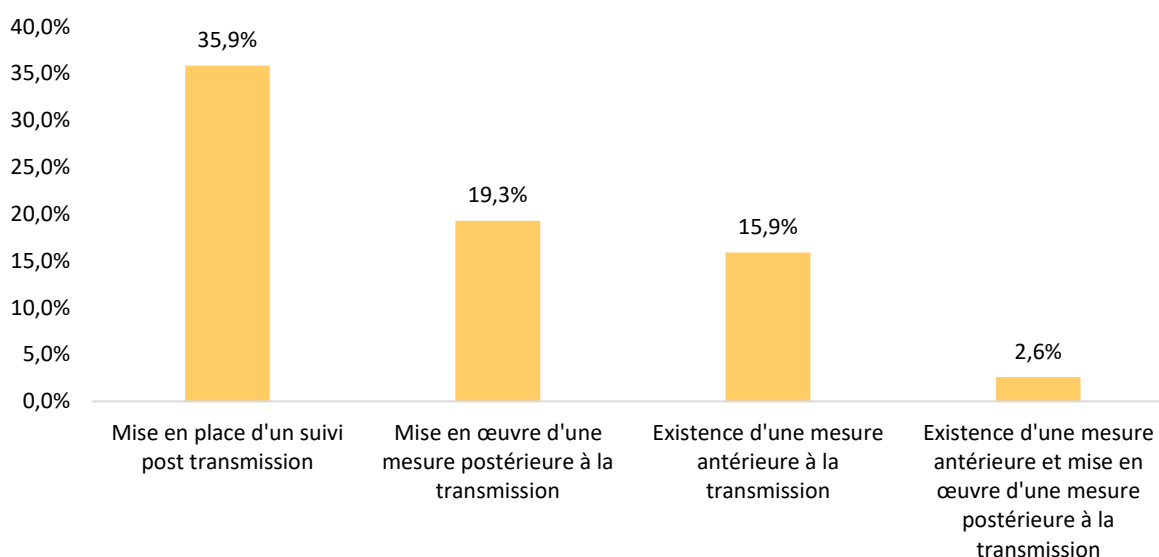
Source : Données issues de LISA au 25/05/2022

Champ : 8383 retours après une transmission

Les prestations et mesures mises en place par les départements

Lorsque l'information est renseignée, les retours ont permis de savoir que pour 35,9% des Informations Préoccupantes transmises par le 119 aux CRIP départementales, un suivi médico-social a été mis en place pour les enfants concernés dans le département¹⁴. Pour 19,3% des enfants, une prestation ou mesure de protection de l'enfance a été mise en place à la suite de la transmission. Plusieurs prestations ou mesures peuvent être mises en place concomitamment pour un même enfant. Une prestation ou mesure de protection de l'enfance était déjà en cours pour 15,9% des enfants concernés par une Information Préoccupante réalisée par le 119 en 2021.

Figure 31: Suites apportées aux situations après la transmission aux CRIP



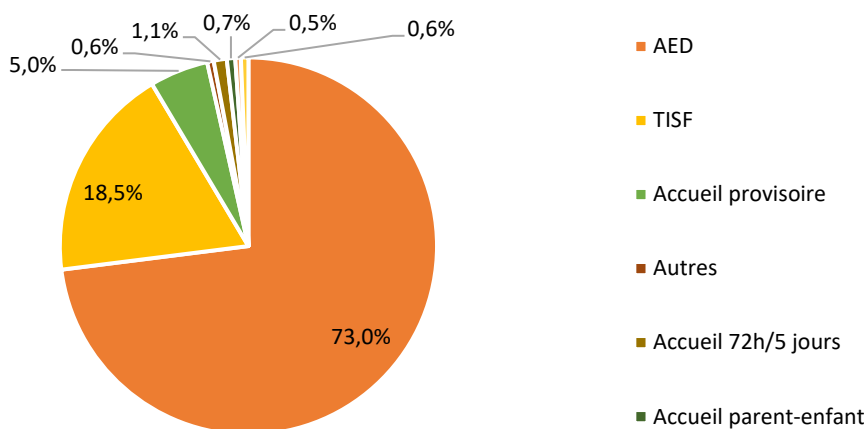
Lorsque qu'une prestation ou mesure de protection de l'enfance a été mise en place à la suite de l'Information Préoccupante transmise par le 119, ce sont en majorité des décisions ou mesures judiciaires (pour 80,6% des enfants) et une prestation administrative pour un peu plus de six enfants sur dix (68,3%), car plusieurs types de mesures ou prestations de protection peuvent être mises en place pour un même enfant.

Comme les années précédentes, les prestations administratives d'aide à domicile sont les plus fréquemment mises en place et ceci dans un peu plus de neuf situations sur dix dont en majorité les aides éducatives à domicile AED (dans 7 situations sur 10), suivis des prestations d'un technicien de l'intervention sociale et familiale TISF (dans 18,5% des situations). L'accueil provisoire représente 5,0%

¹⁴ Le type de suivi ou d'orientations effectuées par les services de l'aide sociale à l'enfance départementaux sont très peu renseignés sur les retours (64,1% de non-réponse).

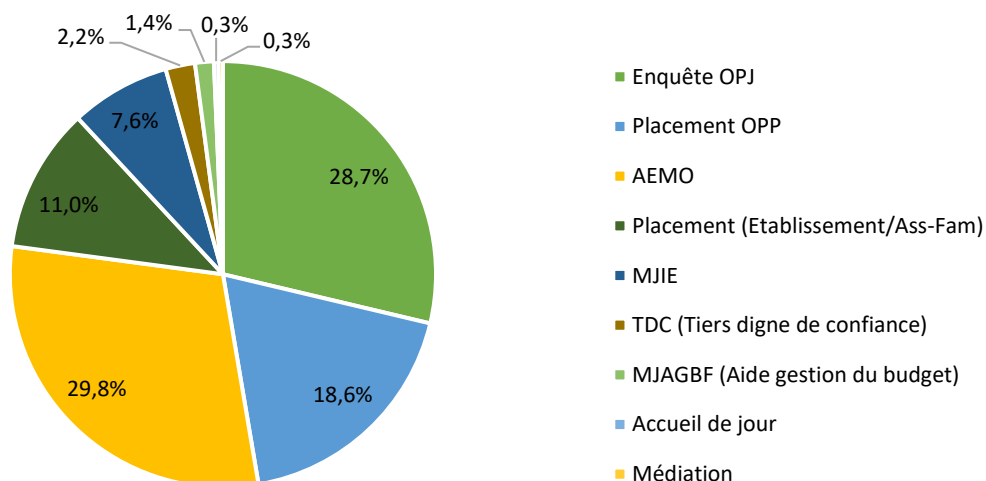
des prestations administratives mises en œuvre par les départements à la suite des transmissions effectuées par le service.

Figure 32: Prestations administratives de protection de l'enfance mises en place après la transmission aux CRIP



En ce qui concerne les décisions ou mesures judiciaires mises en place à la suite de l'Information Préoccupante, ce sont des décisions d'enquête par un officier de police judiciaire (enquête OPJ) pour 28,7% des situations ; une mesure éducative en milieu ouvert (AEMO) pour 29,8% des enfants et une ordonnance de placement provisoire du parquet (OPP) pour 19,6% des enfants. Les mesures judiciaires d'investigation éducative (MJIE) ont été mises en place pour 7,6% des enfants et les mesures de placement en établissement ou chez un assistant familial ont été prises pour 11,0% des enfants.

Figure 33: Décisions et mesures judiciaires de protection de l'enfance mises en place après la transmission aux CRIP



Annexes

Tableau 20: Nombre d'AI et d'IP par département de 2017 à 2021

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes					Taux IP en 2021 (en %)	Evolution IP 2017-2021
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021		
Ain	160	139	188	187	166	148	166	186	196	197	54,3	33,1
Aisne	94	108	93	100	86	133	136	150	149	157	64,6	18,0
Allier	70	64	80	69	58	64	80	67	100	84	59,2	31,3
Alpes-de-Haute-Provence	67	63	55	55	52	58	51	41	67	79	60,3	36,2
Hautes-Alpes	37	45	51	52	40	38	52	45	54	49	55,1	28,9
Alpes-Maritimes	242	207	267	270	285	258	276	265	327	359	55,7	39,1
Ardèche	104	87	104	80	84	128	98	125	105	141	62,7	10,2
Ardennes	60	50	50	48	69	83	70	68	95	99	58,9	19,3
Ariège	44	44	36	43	45	49	45	41	64	66	59,5	34,7
Aube	62	63	68	68	67	86	94	78	109	114	63,0	32,6
Aude	110	81	73	104	101	107	103	117	121	148	59,4	38,3
Aveyron	54	56	50	47	42	54	57	37	67	56	57,1	3,7
Bouches-du-Rhône	573	593	564	597	574	565	617	602	782	774	57,4	37,0
Calvados	137	113	143	143	134	161	161	190	250	240	64,2	49,1
Cantal	30	25	27	21	14	15	28	30	41	19	57,6	26,7
Charente	67	61	54	69	81	69	59	95	79	108	57,1	56,5
Charente-Maritime	153	134	167	138	125	173	199	195	207	190	60,3	9,8
Cher	87	69	69	60	81	92	81	109	104	124	60,5	34,8
Corrèze	49	44	39	37	39	74	42	44	53	57	59,4	-23,0
Côte-d'Or	110	127	99	89	113	129	134	117	136	164	59,2	27,1
Côtes-d'Armor	146	149	137	118	135	132	131	165	149	178	56,9	34,8
Creuse	17	26	22	19	8	13	26	23	20	27	77,1	107,7
Dordogne	78	76	87	69	90	89	73	84	100	120	57,1	34,8
Doubs	154	133	133	117	147	156	173	170	194	184	55,6	17,9
Drôme	125	139	131	142	124	147	151	148	195	176	58,7	19,7
Eure	143	153	136	126	116	222	207	196	233	225	66,0	1,4
Eure-et-Loir	96	113	85	67	77	124	113	99	136	156	67,0	25,8
Finistère	191	161	146	168	196	178	177	158	231	241	55,1	35,4
Haute-Corse	15	25	14	14	14	18	23	21	17	23	62,2	27,8
Corse-du-Sud	20	17	23	16	15	15	21	16	26	19	55,9	26,7
Gard	192	151	171	206	189	164	208	230	299	302	61,5	84,1
Haute-Garonne	355	384	353	364	385	308	387	352	479	512	57,1	66,2
Gers	38	29	51	26	22	29	29	29	35	31	58,5	6,9
Gironde	373	401	377	370	359	378	407	390	548	553	60,6	46,3
Hérault	298	325	347	337	320	297	356	353	469	460	59,0	54,9
Ille-et-Vilaine	33	218	228	230	238	175	193	220	270	346	59,2	97,7

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes					Taux IP en 2021 (en %)	Evolution IP 2017-2021
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021		
Indre	33	42	52	25	26	39	53	47	53	62	70,5	59,0
Indre-et-Loire	113	103	144	118	132	112	113	147	182	201	60,4	79,5
Isère	301	298	307	303	316	286	344	303	410	429	57,6	50,0
Jura	39	56	69	50	49	51	51	80	78	71	59,2	39,2
Landes	83	64	65	84	83	79	78	92	141	122	59,5	54,4
Loir-et-Cher	55	84	74	73	59	68	92	88	108	118	66,7	73,5
Loire	141	138	149	144	180	143	134	146	188	217	54,7	51,7
Haute-Loire	46	38	33	34	36	33	34	27	51	39	52,0	18,2
Loire-Atlantique	336	364	332	377	420	421	393	381	491	568	57,5	34,9
Loiret	174	181	151	178	167	185	192	208	231	287	63,2	55,1
Lot	36	44	36	45	27	27	27	33	33	37	57,8	37,0
Lot-et-Garonne	69	75	81	87	62	85	94	109	118	110	64,0	29,4
Lozère	11	19	17	10	11	8	7	9	8	6	35,3	-25,0
Maine-et-Loire	185	188	188	178	170	184	230	220	270	258	60,3	40,2
Manche	88	82	85	65	81	117	91	81	112	100	55,2	-14,5
Marne	110	105	99	109	122	141	140	149	156	192	61,1	36,2
Haute-Marne	28	25	26	39	28	26	38	32	51	45	61,6	73,1
Mayenne	37	57	50	49	41	55	54	46	86	68	62,4	23,6
Meurthe-et-Moselle	165	119	170	181	188	209	198	167	218	257	57,8	23,0
Meuse	48	34	32	33	39	48	38	44	49	48	55,2	0,0
Morbihan	134	141	162	154	140	164	170	154	218	204	59,3	24,4
Moselle	224	208	226	243	228	244	268	240	305	369	61,8	51,2
Nièvre	36	43	26	28	33	32	45	59	74	55	62,5	71,9
Nord	542	484	513	548	515	731	659	659	910	896	63,5	22,6
Oise	168	134	184	149	160	232	207	197	254	249	60,9	7,3
Orne	59	62	45	45	52	84	67	79	82	76	59,4	-9,5
Pas-de-Calais	301	300	269	274	253	517	532	494	532	574	69,4	11,0
Puy-de-Dôme	121	124	125	123	127	130	115	134	192	163	56,2	25,4
Pyrénées-Atlantiques	114	123	138	144	102	121	134	132	172	169	62,4	39,7
Hautes-Pyrénées	69	57	36	59	38	65	53	39	78	70	64,8	7,7
Pyrénées-Orientales	125	121	113	126	150	159	171	172	214	224	59,9	40,9
Bas-Rhin	218	245	220	232	213	263	243	268	330	356	62,6	35,4
Haut-Rhin	154	133	97	126	139	160	184	148	187	197	58,6	23,1
Rhône	450	504	532	562	562	472	464	508	660	618	52,4	30,9
Haute-Saône	40	44	37	40	40	58	71	68	84	65	61,9	12,1
Saône-et-Loire	134	117	115	113	105	170	118	141	163	175	62,5	2,9
Sarthe	106	140	122	108	172	140	124	172	194	259	60,1	85,0
Savoie	83	78	99	93	109	92	100	102	116	111	50,5	20,7
Haute-Savoie	197	222	196	234	208	215	219	190	270	234	52,9	8,8

Départements	Aides Immédiates					Informations Préoccupantes					Taux IP en 2020 (en %)	Evolution IP 2017-2021
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021		
Paris	773	756	718	823	770	661	674	663	822	806	51,1	21,9
Seine-Maritime	277	267	251	263	272	364	370	354	447	447	62,2	22,8
Seine-et-Marne	375	329	385	345	352	371	365	424	484	480	57,7	29,4
Yvelines	353	298	314	359	326	357	309	336	449	430	56,9	20,4
Deux-Sèvres	55	54	40	57	59	67	83	76	96	124	67,8	85,1
Somme	140	115	106	112	121	206	157	171	196	199	62,2	-3,4
Tarn	124	89	93	107	85	141	131	119	125	143	62,7	1,4
Tarn-et-Garonne	48	64	41	67	56	56	82	66	83	99	63,9	76,8
Var	298	272	255	282	250	336	324	317	375	405	61,8	20,5
Vaucluse	128	115	128	136	160	146	160	161	212	193	54,7	32,2
Vendée	77	90	91	138	123	88	115	132	151	183	59,8	108,0
Vienne	92	98	85	97	91	85	124	109	125	138	60,3	62,4
Haute-Vienne	58	56	56	66	60	92	64	62	89	78	56,5	-15,2
Vosges	66	60	51	61	65	87	100	96	121	113	63,5	29,9
Yonne	89	50	59	64	52	91	88	75	98	102	66,2	12,1
Territoire-de-Belfort	25	27	31	26	29	35	25	38	38	47	61,8	34,3
Essonne	315	355	296	333	351	341	360	343	438	474	57,5	39,0
Hauts-de-Seine	346	366	389	377	367	336	339	337	554	505	57,9	50,3
Seine-Saint-Denis	453	459	391	487	503	541	532	493	619	639	56,0	18,1
Val-de-Marne	360	302	292	354	345	385	368	375	511	501	59,2	30,1
Val-d'Oise	294	295	272	294	324	331	324	312	430	403	55,4	21,8
Guadeloupe	68	58	90	82	133	68	61	73	116	138	50,9	102,9
Martinique	26	44	56	43	93	41	32	54	50	79	45,9	92,7
Guyane	47	66	46	43	59	62	59	71	77	103	63,6	66,1
Réunion	149	159	164	198	238	143	179	213	263	286	54,6	100,0
St Pierre et Miquelon				<i>inf 5</i>				<i>inf 5</i>	0		-	-
Mayotte	11	9	16	26	22	9	16	20	29	26	54,2	188,9
Polynésie Française	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	19	0	0			6	24,0	-
Saint-Barthélemy	0	0	<i>inf 5</i>	0	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>			0	-	-
Saint-Martin	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>		<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>	<i>inf 5</i>		-	-
International	70	87	73	87	86	0	<i>inf 5</i>		0	0	-	-
Non défini	1859	2004	1923	2270	1956	0	0			0	-	-
Total	16936	17018	16853	17852	17643	16737	17013	17113	21575	22224	55,7	32,8

Source : Données issues de LISA, Snated 2022

Tableau 21: Retours d'Informations Préoccupantes par département au 25/05/2022

Départements	Nombre d'IP transmis par le service	Nombre de retour d'IP des départements	Taux de retour d'IP
Ain	197	172	87,3
Aisne	157	150	95,5
Allier	84	27	32,1
Alpes-de-Haute-Prov.	79	24	30,4
Hautes-Alpes	49	1	2,0
Alpes-Maritimes	359	167	46,5
Ardèche	141	16	11,3
Ardennes	99	-	-
Ariège	66	10	15,2
Aube	114	91	79,8
Aude	148	3	2,0
Aveyron	56	1	1,8
Bouches-du-Rhône	774	254	32,8
Calvados	240	163	67,6
Cantal	19	4	21,1
Charente	108	32	29,4
Charente-Maritime	190	56	29,3
Cher	124	58	46,8
Corrèze	57	27	47,4
Côte-d'Or	164	7	4,3
Côtes-d'Armor	178	148	83,1
Creuse	27	21	77,8
Dordogne	120	1	0,8
Doubs	184	34	18,5
Drôme	176	1	0,6
Eure	225	4	1,8
Eure-et-Loir	156	12	7,7
Finistère	241	192	79,7
Haute-Corse	23	-	-
Corse-du-Sud	19	4	20,0
Gard	302	118	39,1
Haute-Garonne	512	195	38,1
Gers	31	8	25,8
Gironde	553	333	60,2
Hérault	460	316	68,7
Ille-et-Vilaine	346	288	83,2

Départements	Nombre d'IP transmis par le service	Nombre de retour d'IP des départements	Taux de retour d'IP
Indre	62	42	66,7
Indre-et-Loire	201	116	57,7
Isère	429	347	80,9
Jura	71	50	70,4
Landes	122	55	45,1
Loir-et-Cher	118	82	69,5
Loire	217	1	0,5
Haute-Loire	39	-	-
Loire-Atlantique	568	348	61,3
Loiret	287	149	51,9
Lot	37	1	2,7
Lot-et-Garonne	110	50	45,5
Lozère	6	-	-
Maine-et-Loire	258	1	0,4
Manche	100	57	57,0
Marne	192	153	79,7
Haute-Marne	45	18	40,0
Mayenne	68	1	1,5
Meurthe-et-Moselle	257	106	41,2
Meuse	48	20	41,7
Morbihan	204	135	66,2
Moselle	369	3	0,8
Nièvre	55	51	92,7
Nord	896	571	63,7
Oise	249	234	94,0
Orne	76	7	9,2
Pas-de-Calais	574	207	36,1
Puy-de-Dôme	163	22	13,5
Pyrénées-Atlantiques	169	15	8,9
Hautes-Pyrénées	70	17	24,3
Pyrénées-Orientales	224	199	88,8
Bas-Rhin	356	52	14,6
Haut-Rhin	197	112	56,9
Rhône	618	201	32,5
Haute-Saône	65	25	38,5
Saône-et-Loire	175	14	8,0
Sarthe	259	33	12,7
Savoie	111	84	75,7
Haute-Savoie	234	75	32,1

Départements	Nombre d'IP transmis par le service	Nombre de retour d'IP des départements	Taux de retour d'IP
Paris	806	8	1,0

Seine-Maritime	447	5	1,1
Seine-et-Marne	480	6	1,3
Yvelines	430	6	1,4
Deux-Sèvres	124	2	1,6
Somme	199	155	77,9
Tarn	143	67	46,9
Tarn-et-Garonne	99	-	-
Var	405	70	17,3
Vaucluse	193	67	34,7
Vendée	183	85	46,4
Vienne	138	-	-
Haute-Vienne	78	1	1,3
Vosges	113	107	94,7
Yonne	102	4	3,9
Territoire-de-Belfort	47	17	36,2
Essonne	474	175	36,9
Hauts-de-Seine	505	227	45,0
Seine-Saint-Denis	639	369	57,7
Val-de-Marne	501	139	27,7
Val-d'Oise	403	248	61,5
Guadeloupe	138	6	4,3
Martinique	79	5	6,3
Guyane	103	1	1,0
Réunion	286	21	7,3
St Pierre et Miquelon	0	-	-
Mayotte	26	-	-
Polynésie Française	6	-	-
Total	22224	8383	37,7

Source : données issues de LISA au 25/05/2022

Liste des tableaux

- Tableau 1: Etat des formulaires avant traitement
- Tableau 2: Objet des formulaires traités par le service
- Tableau 3: Origine des sollicitations traitées par le 119 en 2021
- Tableau 4: Synthèse de la population concernée par les sollicitations traitées
- Tableau 5: Qualité du correspondant selon le type de sollicitations
- Tableau 6: Lieu de vie des enfants en danger
- Tableau 7: Les personnes sollicitant le service selon le canal utilisé en 2021
- Tableau 8: Caractéristiques des enfants et dangers évoqués par type de canal de sollicitation
- Tableau 9: Qualité des mineurs ayant contacté le service
- Tableau 10: objets des sollicitations traitées provenant de mineurs
- Tableau 11: Types de danger évoqués lors des différentes sollicitations
- Tableau 12: Répartition des types de dangers par tranche d'âge des enfants (en %)
- Tableau 13: Types de violences au sein du couple évoqués lors des sollicitations
- Tableau 14: Qualité du correspondant lors des sollicitations évoquant des violences au sein du couple
- Tableau 15: Autres types de dangers associés aux violences au sein du couple et évoqués lors des sollicitations
- Tableau 16: Eléments de contexte évoqué lors des sollicitations pour fait de violences au sein du couple
- Tableau 17: Evolution du nombre de sollicitations évoquant au moins un réseau social
- Tableau 18: Types d'orientations proposées par les professionnels du 119
- Tableau 19: Situation des familles par rapport aux départements lors de l'évaluation de la situation
- Tableau 20: Nombre d'AI et d'IP par département de 2017 à 2021
- Tableau 21: Retours d'Informations Préoccupantes par département au 25/05/2022

Liste des figures

- Figure 1 : schéma du circuit des sollicitations au « 119 »
- Figure 2: Nombre de formulaires reçus par le service selon le mois
- Figure 3: Qualification des formulaires traités
- Figure 4: Tchats reçus par le service selon les mois de l'année
- Figure 5: Répartition des sollicitations traitées provenant du Tchat en 2021
- Figure 6: Evolution des sollicitations traitées par le service depuis 2017
- Figure 7: Nombre de sollicitations traitées selon le mois en 2021
- Figure 8: Répartition par classe d'âge et sexe des enfants en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations
- Figure 9: Lieu de vie des enfants confiés
- Figure 10: Types d'auteurs présumés évoqués durant les sollicitations traitées
- Figure 11: Types d'auteurs présumés durant les situations ayant abouti à une Information Préoccupante
- Figure 12: Auteurs membre de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations traitées
- Figure 13: Auteurs membres de la famille proche de l'enfant en danger ou en risque de l'être évoqués lors des sollicitations classées IP (en%)
- Figure 14: Evolution des sollicitations provenant des mineurs entre 2017 et 2020
- Figure 15: Répartition par sexe et classe d'âge des mineurs
- Figure 16: Sexe des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs
- Figure 17: Classe d'âge des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs
- Figure 18: Lieu de vie des enfants évoqués durant les sollicitations de mineurs
- Figure 19: Dangers évoqués durant les sollicitations des mineurs
- Figure 20: Auteurs présumés évoqués durant les sollicitations de mineurs
- Figure 21: Part des dangers évoqués selon le nombre de sollicitation
- Figure 22: Répartition par sexe des enfants selon la nature du danger
- Figure 23: Répartition des dangers selon la qualité des auteurs présumés
- Figure 24: Répartition des dangers selon la qualité des membres de la famille proche
- Figure 25: Répartition des dangers selon le sexe des auteurs présumés

- Figure 26: Qualité des auteurs présumés lorsqu'une situation de violence au sein du couple est évoquée**
- Figure 27: Informations les plus récurrentes relatives au comportement, au mode de vie et à la scolarisation des enfants évoqués lors des sollicitations traitées**
- Figure 28: Informations relatives au mode de vie et comportement des parents**
- Figure 29: Informations relatives au contexte socio-économique et à l'environnement des enfants**
- Figure 30: Organismes ayant réalisé l'évaluation de la situation**
- Figure 31: Suites apportées aux situations après la transmission aux CRIP**
- Figure 32: Prestations administratives de protection de l'enfance mises en place après la transmission aux CRIP**
- Figure 33: Décisions et mesures judiciaires de protection de l'enfance mises en place après la transmission aux CRIP**

Liste des cartes

Carte 1: Nombre d'IP pour 100 000 mineurs et jeunes majeurs par département